



Assemblée générale

Soixante-douzième session

101^e séance plénière

Mardi 26 juin 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 118 de l'ordre du jour

La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/72/840)

Projet de résolution (A/72/L.62)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, comme indiqué dans ma lettre datée du 25 juin 2018, nous nous prononcerons sur le projet de résolution A/72/L.62 immédiatement après ma déclaration, à la suite de quoi nous aurons un débat sur ce point de l'ordre du jour.

Il s'agit du sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies, et le niveau d'activité et de participation que nous avons observé ces dernières semaines démontre que la Stratégie est plus capitale que jamais. Je tiens tout d'abord à remercier nos deux facilitateurs engagés, l'Ambassadeur Kai Sauer, de la Finlande, et l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie. Je tiens également à saluer toute la contribution apportée à ce processus par les États Membres, par l'intermédiaire de leurs diplomates ici à New York et de leurs délégations venues des capitales. Alors que nous sommes sur le point d'adopter le dernier projet de résolution en date sur la Stratégie, je voudrais faire trois observations.

Tout d'abord, je tiens à indiquer de nouveau que la Stratégie mondiale n'est pas une solution globale. Le document n'est pas une formule magique, et ce n'est certainement pas un cadre réglementaire. Il en est ainsi parce que le terrorisme est un phénomène très complexe. Il n'est lié à aucun pays ni à aucune religion ou ethnique. Il change en fonction de la période, du mois ou de l'année, de la situation géographique et du groupe terroriste. C'est pourquoi une approche passe-partout ne fonctionnera jamais, et c'est pourquoi la Stratégie ne tente pas d'en créer une.

Chaque pays et chaque gouvernement réagira au terrorisme à sa manière, mais aucun pays ne pourra jamais être à l'abri du terrorisme, et aucun pays ne pourra jamais détenir toutes les réponses. D'où l'importance vitale de la coopération internationale. Nous serons plus forts si nous travaillons ensemble, et la Stratégie nous donne la possibilité de le faire. Elle établit nos objectifs communs, nous permet d'établir des priorités et nous donne une vision d'ensemble pour l'avenir. Le rapport du Secrétaire général (A/72/840) et le débat que tient aujourd'hui l'Assemblée générale sont également des outils précieux. Ils nous permettent de prendre le pouls de la question, de tirer des enseignements des expériences nationales et d'entendre les points de vue et les préoccupations des uns et des autres.

Ma deuxième observation aujourd'hui concerne la relation entre l'ONU et la lutte contre le terrorisme. Nous ne pouvons pas éluder la question; nous devons l'aborder de front. Franchement, le rôle de l'ONU en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-19747(F)



Document adapté

Merci de recycler



ce qui concerne la lutte contre le terrorisme est délicat. Le phénomène n'existait pas au moment de la signature de la Charte des Nations Unies. L'Organisation a donc dû s'adapter – et rapidement. Il y a près de 17 ans, à quelques kilomètres d'ici, il s'est passé quelque chose qui a changé le cours de notre histoire. Les événements du 11 septembre n'ont pas été le début du terrorisme; c'est, je crois, la première fois que le monde a vraiment compris l'ampleur de la menace. Depuis lors, nous nous sommes efforcés de trouver le rôle approprié pour l'ONU et de parvenir à un juste équilibre dans les mesures qu'elle prend.

Nous devons continuer à travailler sur cet effort. Mais le simple fait est que le besoin existe. De nombreux États Membres recherchent activement l'appui de l'ONU. Le dispositif de lutte antiterroriste de l'ONU fait un travail très utile, allant du renforcement des capacités des groupes de jeunes à la prévention de l'extrémisme violent et à l'élaboration de directives pratiques à l'intention des autorités nationales. De plus, une action a été menée au sein de notre propre système afin de rationaliser et d'évoluer. Grâce à l'initiative de réforme du Secrétaire général, nous avons un nouveau Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, ce qui signifie qu'il existe désormais une entité à laquelle les gens peuvent s'adresser, et elle a entrepris les tâches de coordination indispensables.

Ma troisième observation est plutôt un avertissement. Nous ne pouvons pas nous permettre de sous-estimer la menace à laquelle nous sommes confrontés. Nous avons tous lu les rapports. L'État islamique d'Iraq et le Levant (EIIL) a perdu une grande partie de son territoire. Il est dans une position beaucoup plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de notre dernier examen de la Stratégie (voir A/71/PV.94). S'il s'agissait d'une bataille classique, nous pourrions donc dire que l'EIIL est en train de la perdre. Mais la réalité est la suivante : le terrorisme n'a rien à voir avec la guerre ordinaire. L'EIIL, Al-Qaida et leurs affiliés ont montré qu'ils ne représentent pas une menace classique pour la sécurité. Ils utilisent des méthodes que nous n'aurions pu imaginer que dans nos pires cauchemars. Ils ont enfreint toutes les lois de l'humanité. Ils ont prouvé qu'ils sont capables de s'adapter à de nouveaux contextes et de nouvelles situations.

Nous ne pouvons donc pas nous permettre de nous reposer sur nos lauriers. Le danger persistera et, comme auparavant, il changera avec le temps. Il y aura de nouvelles dynamiques, technologies et menaces,

mais aussi de nouvelles possibilités de solutions. Nous devons demeurer au fait de tout cela. Nous devons travailler ensemble. Nous devons comparer et mettre en contraste. Nous devons mettre en commun nos capacités et nos données d'expérience. Et nous devons envoyer un message fort selon lequel nous n'acceptons pas et n'accepterons pas le terrorisme international.

Quel meilleur endroit pour délivrer ce message que cette salle? Au sein de l'Assemblée générale, chaque État Membre a une voix, ce qui rend parfois les processus longs – les experts ici savent exactement de quoi je parle –, mais nos résultats sont légitimes, et notre voix est forte. Je remercie donc tout le monde d'être ici aujourd'hui. Veillons à ce que la Stratégie soit mise en œuvre sur le terrain et continuons à nous prononcer contre le terrorisme.

L'Assemblée va maintenant passer au projet de résolution A/72/L.62, intitulé « Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Aux fins du déroulement sans heurts des travaux et afin de tirer parti de la dynamique du consensus sur le projet de résolution, toute délégation qui souhaite faire une explication de position est aimablement encouragée à le faire dans sa déclaration qui sera prononcée au cours du débat. Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution.

Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de position avant de se prononcer sur le projet de résolution, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/72/L.62) devrait guider les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, et non pas devenir un autre moyen de critiquer injustement Israël à l'ONU. Les États-Unis ne peuvent accepter la référence clivante à l'occupation étrangère qui figure au trente-sixième alinéa du préambule du projet de résolution. Cette référence à l'occupation étrangère sert à justifier des actes terroristes, qui sont catégoriquement inacceptables en toutes circonstances, et porte atteinte au droit l de légitime défense des États Membres. En conséquence, les États-Unis se dissocient du consensus sur le trente-sixième alinéa du préambule du projet de résolution. Nous devons rejeter tous les actes terroristes, et non pas choisir quelles formes et

manifestations sont criminelles ou injustifiables. Il n'y a pas d'excuse pour le terrorisme.

M^{me} Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les facilitateurs et leurs équipes dévouées et à exprimer ma gratitude pour le travail acharné consacré au projet de résolution A/72/L.62. Israël comprend les efforts énormes qui ont été déployés dans ce processus et apprécie à leur juste valeur les négociations extrêmement difficiles qui se sont déroulées au cours des dernières semaines. Nous avons participé à toutes les séances et réunions de négociation, comme nous l'avons fait il y a deux ans, lorsque nous avons négocié l'examen précédent de la Stratégie antiterroriste.

Je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'il y a deux ans, la résolution 70/291 a pris en considération les lignes rouges de toutes les délégations, à l'exception d'une seule – la ligne rouge de ma délégation. Il y a deux ans, nous avons clairement indiqué que nous ne pouvions pas accepter le trente-troisième alinéa du préambule, car il sert à justifier le terrorisme et ne vise qu'un seul pays (voir A/70/PV.110). Nous nous sommes donc dissociés du trente-troisième alinéa du préambule de la résolution 70/291 il y a deux ans, et nous déclarons officiellement que nous nous dissociions aujourd'hui une fois de plus du trente-sixième alinéa du préambule analogue du projet de résolution de cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position avant la décision sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le document A/72/L.62, intitulé « Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide de l'adopter?

Le projet de résolution A/72/L.62 est adopté (résolution 72/284).

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Kai Sauer, de la Finlande, qui, en tant que cofacilitateurs des consultations informelles, ont fait preuve d'une grande habileté et d'une grande patience dans la conduite des discussions et des négociations complexes sur le projet de texte. Je remercie également les États Membres pour leur précieuse contribution à la conclusion d'un accord sur la résolution.

Nous allons maintenant entendre des déclarations après l'adoption de la résolution.

M. Sauer (Finlande) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier de m'avoir confié, ainsi qu'à ma collègue cofacilitatrice, l'Ambassadrice Sima Sami Bahous, Représentante permanente du Royaume hachémite de Jordanie, l'importante responsabilité de conduire en votre nom le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale. Ce fut un processus long et difficile, mais aussi passionnant et important, qui a mis en lumière le rôle crucial dévolu à l'Assemblée générale pour unifier la communauté internationale contre la menace internationale du terrorisme. En tant que cofacilitateurs, l'Ambassadrice Bahous et moi-même voudrions remercier toutes les délégations pour leurs efforts inestimables, leur souplesse et leur dévouement à ce sujet crucial. Ce fut un effort commun. La coopération, la détermination commune, l'unité et la solidarité de l'Assemblée et de l'ONU sont les seuls moyens d'œuvrer pour vaincre le fléau du terrorisme. Il s'agissait du premier examen effectué après la création du Bureau de lutte contre le terrorisme, et nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Bureau de lutte contre le terrorisme pour l'appui technique important qu'ils ont apporté à notre travail de facilitation.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré ce printemps dans son rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/72/840), le terrorisme est devenu l'un des plus graves fléaux de notre époque. Personne n'est à l'abri de la menace terroriste et aucun pays ne peut y faire face seul. Le Secrétaire général a également souligné le fait que le terrorisme, et la nécessité de trouver des moyens efficaces d'y faire face, est un problème qui réunit véritablement l'ensemble de la communauté internationale. En tant que cofacilitateurs, nous partageons pleinement le point de vue du Secrétaire général. Au cours de la facilitation, nous avons été encouragés de constater qu'en dépit des divergences de vues, tous les États Membres ont travaillé en vue d'un objectif commun. Un résultat consensuel de l'examen de la Stratégie globale est d'une importance critique et d'une grande valeur. J'aimerais souligner quelques éléments clefs du processus de consultation.

Après notre nomination l'année dernière, nous avons commencé à consulter les délégations sur leurs positions générales. En février, mars et avril, nous avons tenu de nombreuses réunions bilatérales avec les missions et les groupes régionaux afin de mieux comprendre leurs priorités, leurs préoccupations et

leurs positions. Nous avons tenu notre première réunion informelle le 15 mai, après quoi des négociations intensives ont eu lieu au niveau des experts. Le texte de la résolution 72/284, dont nous sommes saisis aujourd'hui, a été bouclé, et vous a été soumis vendredi dernier, Monsieur le Président.

La première étape du processus a consisté à restructurer le projet de résolution afin de le rendre plus cohérent et plus logique. Nous nous réjouissons que ce changement technique a été bien accueilli par les États Membres et que la résolution reflète désormais mieux la structure de la Stratégie mondiale initiale et de ses quatre piliers. Nous espérons que cette modification pratique aidera les futurs processus d'examen à faire du texte un guide pertinent pour les États Membres dans leurs efforts internationaux de lutte contre le terrorisme.

Comme il s'agit d'une entreprise commune, je voudrais maintenant céder la parole à ma cofacilitatrice, l'Ambassadrice Bahous, pour compléter notre déclaration commune. Je profite également de l'occasion pour la féliciter et lui souhaiter un joyeux anniversaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'associe au représentant de la Finlande pour féliciter la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mon collègue, l'Ambassadeur Sauer, Représentant permanent de la Finlande, pour vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir confié l'importante tâche de faciliter le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En tant que facilitateurs, et toujours conscients de la complexité et de l'urgence de la menace du terrorisme et de la nécessité absolue de s'unir en tant que communauté internationale pour le combattre, nous avons essayé d'orienter les négociations de manière à refléter les menaces et les tendances les plus urgentes en matière de lutte contre le terrorisme international. Notre première lecture nous a permis d'identifier un certain nombre de sujets qui nécessitaient des discussions plus approfondies que d'autres. Ces discussions ont été menées en petits groupes dirigés par différentes délégations. Toutes les délégations ont fait preuve d'un grand dévouement aux discussions et d'une volonté inébranlable de trouver un terrain d'entente, malgré certaines divergences de vues et des délais très serrés. Nous croyons que le travail en petits groupes a amélioré la transparence et le caractère inclusif du processus. Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les délégations qui ont dirigé les

discussions en petits groupes ou y ont participé, et nous les remercions vivement pour leurs efforts.

Les petits groupes ont examiné et rationalisé les questions relatives à l'architecture et au renforcement des capacités de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme, à la société civile et à l'égalité des sexes, à la lutte contre le financement du terrorisme, aux victimes du terrorisme, aux technologies de l'information et de la communication et aux contre-messages, ainsi qu'aux menaces et aux tendances liées aux combattants terroristes étrangers. L'une des principales discussions a porté sur la prévention de l'extrémisme violent en tant que facteur de terrorisme et lorsqu'il peut y conduire. Les États Membres ont passé de longues heures à négocier de bonne foi afin de faire progresser le libellé du cinquième examen (résolution 70/291). Toutefois, aucun compromis n'a été trouvé sur la mise à jour du libellé relatif à la prévention de l'extrémisme violent. L'important compromis atteint il y a deux ans a donc été réadopté et maintenu. Nous sommes également parvenus à des compromis sur de nombreuses questions importantes, notamment sur la réinstallation des combattants terroristes étrangers, la lutte contre le financement du terrorisme, le soutien aux victimes du terrorisme et la lutte contre les discours de propagande tenus par les terroristes.

Comme tous les États Membres conviennent que l'ONU est la seule plate-forme mondiale pour renforcer notre réponse multilatérale au phénomène du terrorisme, il était essentiel de veiller à ce que la résolution 72/284 salue la création du Bureau de lutte contre le terrorisme. En tant que facilitateurs et États Membres, nous partageons la même conviction que sa création représente une occasion opportune de rationaliser et de coordonner nos travaux de la manière la plus efficace et efficiente possible. Le processus global, il convient de le dire, était intense et semblait interminable, mais les États Membres ont finalement réussi à introduire des mises à jour importantes au texte de la résolution. Nous avons ajouté 29 nouveaux paragraphes, modifié 15 et supprimé cinq paragraphes.

La menace du terrorisme et de l'extrémisme violent est une attaque directe contre la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En effet, c'est une attaque contre l'humanité, et cela sape les efforts collectifs que nous menons pour maintenir la paix et la sécurité, favoriser le développement durable, promouvoir le respect des droits de l'homme et fournir une aide humanitaire vitale. La protection des droits

de l'homme et le respect de l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme n'est pas seulement une question de principe, elle est essentielle à la légitimité et à l'efficacité des mesures antiterroristes. Lorsque nous ne défendons pas les valeurs qui nous unissent, nous alimentons les griefs qui peuvent mener au terrorisme. Nous voudrions remercier toutes les délégations pour leurs efforts et leur dévouement inestimables sur cette question essentielle. Un consensus sur la lutte contre le terrorisme envoie un message retentissant sur l'unité et la solidarité de l'Assemblée générale et démontre que nous pouvons surmonter les divergences que nous pouvons avoir dans nos efforts concertés pour vaincre le fléau du terrorisme sous toutes ses formes.

En tant que co-facilitateurs, nous sommes conscients que le sixième examen n'est pas parfait, mais nous avons collectivement pris des mesures qui nous rapprochent de notre objectif ultime, qui est de lutter efficacement contre le terrorisme. Notre action collective doit se poursuivre, et nous devons continuer à nous concentrer sur ce qui nous rassemble et non sur ce qui nous distingue. C'est la seule façon d'assurer un monde meilleur et plus sûr, exempt de terrorisme. Je suis sûre que tout le monde ici en convient.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole avec cette version résumée d'un discours de consensus prononcé au nom de plus de 120 États du Mouvement des pays non alignés au cours de la présente séance plénière, au cours de laquelle nous avons adopté par consensus la résolution 72/284, par laquelle nous renouvelons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom des États membres du Mouvement, notre pleine reconnaissance et nos remerciements aux Représentants permanents de la Finlande et de la Jordanie, ainsi qu'à leurs équipes respectives, en leur qualité de cofacilitateurs de ce sixième processus d'examen, pour la transparence et l'esprit d'ouverture avec lesquelles ils ont mené les cycles de négociations longs et complexes. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/72/840), dont nous avons pris bonne note, sur les activités menées par le système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Mouvement est pleinement attaché à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes

ses manifestations, car il considère ce fléau comme l'un des dangers et menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Nous déclarons avec emphase : tout acte de terrorisme est criminel et injustifiable, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque et les auteurs. Les actes de terrorisme constituent les violations les plus flagrantes du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, en particulier le droit à la vie, car ils privent les gens de la pleine jouissance de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales. De tels actes mettent également en danger l'intégrité territoriale et la stabilité des États, ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale, tout en déstabilisant les gouvernements légitimement constitués ou l'ordre constitutionnel existant et l'unité politique des États.

De même, nous ne pouvons manquer de souligner que le terrorisme ne peut et ne doit être lié à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à aucun un groupe ethnique, et que ce genre d'attributions ne doivent pas être utilisées pour justifier le terrorisme ou l'application de mesures antiterroristes. De même, le terrorisme ne doit pas être assimilé à la lutte légitime des peuples sous domination coloniale ou étrangère et sous occupation étrangère pour l'autodétermination et la libération nationale. Le traitement brutal des personnes qui sont encore sous occupation étrangère doit continuer à être dénoncé comme la forme la plus grave de terrorisme, et l'utilisation du pouvoir de l'État pour soumettre à la répression et à la violence les personnes qui luttent contre l'occupation étrangère dans l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination doit continuer à être condamnée. À cet égard, et conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes, la lutte des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour leur autodétermination et leur libération nationale ne constitue pas un acte de terrorisme.

À la 18^e Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bakou, les ministres ont réaffirmé et souligné la validité et la pertinence de la position de principe du Mouvement sur le terrorisme et réaffirmé le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies. À cet égard, les États membres du Mouvement des pays non alignés saisissent cette occasion pour indiquer que, bien que 12 années se soient écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale en 2006, il reste encore beaucoup à faire dans

le cadre de leur responsabilité commune de lutter contre le terrorisme en tant que membres responsables de la communauté internationale, et d'instaurer un monde prospère et pacifique, dans l'intérêt de nos nations et de nos peuples, en particulier dans le contexte actuel où nous sommes confrontés, entre autres, à la menace que constituent les combattants terroristes étrangers, provenant en particulier des zones de conflit, qui rentrent dans leur pays d'origine ou de nationalité ou se réinstallent dans des pays tiers

Il est donc nécessaire de s'attaquer de manière globale aux conditions propices à la propagation du terrorisme. L'expérience nous montre que les groupes terroristes tirent profit, entre autres, du désespoir, de l'injustice, de la frustration, du manque de possibilités et du déni des droits de l'homme et des libertés fondamentales, afin de promouvoir leur programme criminel fondé sur la haine, l'intolérance, le sectarisme et l'extrémisme. La pauvreté, les inégalités sociales et économiques, l'intolérance et les conflits politiques, ethniques et religieux, ainsi que l'imposition de mesures coercitives unilatérales, la domination ou l'occupation coloniale ou étrangère, et les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des peuples et des nations, entre autres, sont ce qu'on appelle les moteurs du terrorisme. Il faut donc s'y attaquer de manière globale si nous voulons éliminer totalement le fléau du terrorisme à court et à long terme. Les États membres du Mouvement appellent donc à l'application transparente, globale et équilibrée de la Stratégie avec la participation de tous les États aux travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et expriment leur appui à toute initiative visant à renforcer l'application intégrale et efficace de la Stratégie.

Le Mouvement des pays non alignés est déterminé à prendre des mesures rapides et efficaces pour éliminer le terrorisme international et, dans ce contexte, exhorte tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies, à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire de lutter contre le terrorisme en poursuivant ou, le cas échéant, en extradant les auteurs d'actes terroristes; en prévenant l'organisation, l'incitation ou le financement de tels actes contre d'autres États à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire ou par l'intermédiaire d'organisations établies sur leur territoire; et en s'abstenant d'organiser, d'instiguer, d'aider, de financer ou de participer à des actes terroristes sur le territoire d'autres États; et en s'abstenant d'encourager sur leur territoire des activités

visant à la commission de tels actes et de permettre l'utilisation de leur territoire pour planifier, former ou financer de tels actes; ou en s'abstenant de fournir des armes ou autres armes qui pourraient être utilisées dans des actes terroristes dans d'autres États.

De même, les États membres du Mouvement condamnent catégoriquement l'appui politique, diplomatique, moral ou matériel au terrorisme sous quelque forme que ce soit et s'abstiennent d'apporter un tel appui, et, dans ce contexte, appellent tous les États, conformément à la Charte des Nations Unies et dans le respect des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, à veiller à ce que les auteurs, organisateurs ou commanditaires d'actes terroristes n'utilisent pas illégalement leur statut de réfugié ou tout autre statut juridique, et à ce que leurs revendications politiques ne soient pas reconnues comme motifs de refus des demandes d'extradition les concernant. De même, les États membres du Mouvement appellent tous les États, conformément à leurs obligations en vertu du droit international et de la Charte, à leur refuser l'asile et à traduire en justice ou, le cas échéant, à extraditer, sur la base du principe de la poursuite ou de l'extradition, les auteurs d'actes terroristes ou toute personne qui appuie et facilite le financement, la planification ou la préparation d'actes terroristes, y participe ou tente d'y participer. Ils soulignent également l'importance de poursuivre les responsables ou les personnes impliquées dans l'exécution ou la facilitation d'activités terroristes.

D'autre part, le financement du terrorisme est une source constante de grande préoccupation qui doit être combattue avec détermination. À cet égard, nous réaffirmons que les États Membres ont l'obligation de prévenir et de réprimer le financement des actes terroristes et de criminaliser la fourniture ou la collecte intentionnelle, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de fonds auprès de leurs ressortissants ou sur leur territoire, dans l'intention qu'ils soient utilisés, ou en sachant qu'ils seront utilisés, pour commettre des actes terroristes. À cet égard, il convient de souligner l'augmentation des liens potentiels reconnus entre la criminalité transnationale et le financement du terrorisme, y compris le blanchiment d'argent. Nous insistons donc sur la nécessité de promouvoir la coopération et la coordination des efforts dans la lutte contre ces activités criminelles.

Le Mouvement souligne qu'il est essentiel de répondre à la menace posée par les discours tenus par les terroristes et que, à cet égard, la communauté

internationale devrait envisager de mieux comprendre comment les terroristes motivent les autres à commettre des actes terroristes ou comment ils les recrutent, ainsi que d'élaborer des mesures plus efficaces pour lutter contre la propagande, l'incitation et le recrutement terroristes, y compris par Internet, conformément au droit international applicable, au droit international des droits de l'homme, au droit international des réfugiés et au droit international et au droit humanitaire. Les États du Mouvement saisissent cette occasion pour souligner à nouveau l'importance de l'approche préventive dans cette importante lutte. Nous notons qu'il importe de s'attaquer aux conditions propices à la prolifération du terrorisme et d'envisager l'élaboration d'initiatives efficaces et novatrices visant à saper la stratégie de ces groupes et les idéologies extrémistes qui promeuvent la violence et l'intolérance, le tout dans le but de contrer les discours tenus par les terroristes et de susciter une réflexion critique dans nos sociétés, afin de prévenir la radicalisation, le recrutement et la mobilisation des ressources, y compris par l'utilisation inappropriée des technologies de l'information et des communications.

Pour toutes ces raisons, nous attendons avec intérêt que les contributions du Bureau de lutte contre le terrorisme améliorent la cohérence et l'efficacité des activités de l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Il s'agit, en particulier, de l'assistance qu'elle peut fournir, à la demande des États Membres, pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités. Dans le même temps, nous soulignons que cette assistance doit être adaptée aux besoins et aux réalités spécifiques de l'État concerné et qu'il faut tenir compte du caractère central de l'appropriation nationale.

Pour finir, les 120 États membres du Mouvement des pays non alignés expriment leur pleine solidarité avec les pays qui ont récemment subi des actes terroristes et réaffirment l'importance de l'adoption d'une approche globale de la lutte contre le terrorisme international, qui compléterait les instruments juridiques existants en la matière. Travaillons ensemble, la main dans la main et d'une manière coordonnée et décisive, pour éliminer ce fléau méprisable, notamment par l'application intégrale et efficace de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

M. Ababtain (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Alors que la communauté internationale fait d'énormes progrès dans la lutte qu'elle mène, nous croyons que le terrorisme continue de miner notre vision commune d'un monde pacifique et prospère. Le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale nous offre l'occasion de renouveler notre détermination collective et inébranlable à combattre ce fléau. Dans cet esprit, l'OCI se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 72/284, qui constitue un nouveau pas en avant dans la promotion de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale aux niveaux national, régional et international. Nous remercions les cofacilitateurs, l'Ambassadrice Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Sauer, de la Finlande, ainsi que leur équipe compétente pour le travail inlassable qu'ils ont accompli pour parvenir à un texte consensuel.

La résolution d'aujourd'hui rend compte de nos préoccupations au sujet de certaines menaces émergentes et propose des mesures correctives appropriées. Elle souligne la nécessité de s'attaquer à tous les facteurs locaux et externes du terrorisme sans adopter une approche sélective. L'OCI réaffirme que nous devons déployer des efforts concertés et déterminés pour nous attaquer efficacement aux causes profondes et aux moteurs du terrorisme et aux conditions propices à sa propagation, notamment en empêchant le recours illicite à la force ou à l'agression et en mettant fin à l'occupation étrangère, à la coercition unilatérale et à l'injustice politique, économique et sociale.

La résolution souligne la nécessité de renforcer la synergie et l'efficacité des travaux de diverses entités des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, l'OCI souligne que nous devons renforcer la transparence et la coordination des activités des entités antiterroristes de l'ONU et que les doubles emplois doivent être évités. Si l'OCI appuie la cohérence institutionnelle dans les efforts de lutte contre le terrorisme de l'ONU, nous soulignons également l'importance de se conformer aux mandats des divers organes et entités de l'ONU. L'OCI rend hommage à l'action du Bureau de lutte contre le terrorisme et l'encourage vivement à continuer à travailler avec la même diligence et à tenir les États Membres informés de ses travaux. Le Groupe note également avec satisfaction l'important travail accompli par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et son rôle dans le renforcement des capacités des États Membres en matière de lutte contre le terrorisme et, à cet égard, invite les États Membres à continuer d'appuyer le Centre et à contribuer à en faire un centre d'excellence.

Les États membres de l'OCI encouragent l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et son Pacte mondial de coordination contre le terrorisme à renforcer leurs consultations avec les États Membres lors de la planification et de la préparation de leurs activités. L'OCI souligne en particulier la nécessité d'inclure dans les rapports du Secrétaire général des informations plus analytiques sur les ressources nécessaires pour fournir aux États Membres un appui au renforcement des capacités conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale. Des propositions concrètes doivent être sur la mobilisation de ressources pour des projets de renforcement des capacités visant à lutter contre le terrorisme.

L'OCI reconnaît que la résolution met davantage l'accent sur certains aspects et dimensions des menaces terroristes. Il s'agit notamment de la nécessité de renforcer la coopération internationale sur les questions de recrutement, de mouvement, de poursuites et de rapatriement des combattants terroristes étrangers; d'une action efficace et sur plusieurs fronts pour combattre le financement du terrorisme et son lien avec la criminalité transnationale organisée; de mesures éclairées et pragmatiques pour contrer la propagande et les discours tenus par les terroristes; de moyens de faire face aux menaces émergentes par Internet et les nouvelles technologies, et plus particulièrement un cadre juridique international qui traite des technologies de l'information et des communications; d'une surveillance accrue et de mesures pour empêcher les terroristes d'avoir accès aux armes légères et de petit calibre, ainsi qu'aux armes de destruction massive. Les États membres de l'OCI demeurent déterminés à collaborer avec l'ONU et d'autres partenaires compétents pour faire face à ces menaces réelles et potentielles d'une manière ciblée et axée sur les résultats.

L'OCI reconnaît également les menaces que le terrorisme fait peser sur les femmes, les jeunes et les enfants, et se félicite que la résolution 72/284 souligne l'importance de s'y attaquer efficacement. À cet égard, nous soulignons qu'un engagement soutenu est nécessaire pour permettre aux femmes et aux jeunes d'agir en tant qu'agents potentiels de changement et de résilience afin de prévenir la radicalisation au sein de leurs communautés respectives. Les États membres de l'OCI soulignent que les droits des migrants et des demandeurs d'asile doivent être protégés et préservés, tout en veillant à ce que les normes et règles convenues au niveau international en leur faveur ne soient pas violées par des terroristes.

L'OCI réaffirme sa position de principe contre les actes de terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'ils soient, où qu'ils soient commis, et quels qu'en soient les auteurs ou la motivation. À cet égard, nous affirmons notre rejet sans équivoque de toute tentative d'associer un pays, une race, une religion, une culture ou une nationalité au terrorisme. Le Groupe souligne également l'importance du droit international, du droit international humanitaire, de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, nous demeurons préoccupés par l'intolérance et la discrimination croissantes dont sont victimes les musulmans du monde entier, ce qui, selon nous, représente une atteinte à leurs droits humains et à leur dignité. Il convient ici de rappeler la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction », en tant qu'outil important pour lutter contre la radicalisation, la marginalisation et l'aliénation. Nous appelons à sa mise en œuvre effective par la communauté internationale comme moyen de priver les groupes terroristes de toute justification de la radicalisation fondée sur la stigmatisation et la discrimination ethniques ou religieuses. Nous soulignons l'importance du dialogue interreligieux et interculturel en tant que mécanisme efficace de lutte contre l'extrémisme et l'incitation à la haine fondée sur la religion.

Les États membres de l'OCI affirment l'importance que nous attachons à l'application durable, efficace et globale de la Stratégie antiterroriste mondiale et la nécessité de mettre en place un solide mécanisme de suivi afin d'assurer une approche équilibrée de ses quatre piliers. Nous soulignons que l'application de la Stratégie incombe au premier chef aux États Membres, tandis que l'Assemblée générale a un rôle central à jouer dans le suivi de sa mise en œuvre.

En conclusion, l'OCI réaffirme que la Stratégie antiterroriste mondiale est un document évolutif qui devrait être examiné et réexaminé régulièrement. Nous continuerons de participer à cet effort à titre prioritaire, y compris au plus haut niveau politique.

M. Sinirlioğlu (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des pays du Groupe MIKTA – le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Turquie et l'Australie. Le Groupe MIKTA

représente un groupe diversifié de pays ayant des racines culturelles, historiques et religieuses différentes, situés dans différents coins du monde. Pourtant, nos valeurs et nos intérêts communs transcendent notre diversité et nous permettent d'adopter des approches similaires face aux nombreux défis auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui.

Parmi ces défis, le terrorisme et l'extrémisme violent qui peut mener au terrorisme représente une menace mondiale dont aucun pays ou région n'est à l'abri. En conséquence, le Groupe MIKTA a identifié la lutte antiterroriste et la sécurité comme l'un de ses sept principaux domaines de collaboration afin de contribuer à une paix et une stabilité mondiales plus grandes. La prévention et la lutte contre le terrorisme est l'une de nos priorités. Gardant à l'esprit que dans leur communiqué le plus récent, adopté à leur onzième réunion à Istanbul en décembre dernier, les Ministres des affaires étrangères du Groupe MIKTA ont réaffirmé leur ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes manifestations et souligné l'importance d'une coopération internationale efficace pour lutter contre le terrorisme.

À titre de suivi, sous la présidence indonésienne, les pays du Groupe MIKTA organiseront une initiative de coopération antiterroriste, axée sur la prévention, qui se tiendra en Indonésie dans le courant de l'année. Les Ministres des affaires étrangères du Groupe MIKTA ont également réaffirmé qu'il importait d'adopter une approche plus globale, englobant non seulement des mesures antiterroristes permanentes, essentielles et fondées sur la sécurité, mais aussi des mesures préventives systématiques et le respect des droits de l'homme. Ils ont également souligné que les extrémistes violents proviennent de toutes les couches de la société, y compris de nombreux groupes ethniques, religieux, idéologiques et non religieux. Nos efforts doivent reconnaître que le terrorisme et l'extrémisme violent ne peuvent et ne doivent être associés à aucune religion, nationalité, civilisation ou groupe ethnique.

Les récents et persistants attentats terroristes commis dans le monde entier, y compris dans certains pays du Groupe MIKTA, ont montré la nécessité urgente d'une coopération et d'une solidarité internationales accrues et efficaces pour faire face à cette menace. Les pays du Groupe MIKTA sont convaincus que seule une action concertée aux niveaux mondial, régional et national et le respect des obligations qui nous incombent en vertu du droit international nous permettront de

remporter la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans ce contexte, nous appuyons fermement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la mise en œuvre équilibrée de ses quatre piliers. Nous nous félicitons donc de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 72/284, sur le sixième examen de la Stratégie. Nous remercions les cofacilitateurs, l'Ambassadrice Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Sauer, de la Finlande, ainsi que leurs équipes pour la compétence avec laquelle ils ont facilité les négociations.

Nous nous félicitons que la Stratégie ait été mise à jour pour inclure des références aux nouveaux défis qui sont apparus et aux moyens d'y faire face, tels que l'arrêt du flux de combattants terroristes étrangers, provenant en particulier de zones de conflit, qui rentrent dans leur pays d'origine ou de nationalité ou se réinstallent dans des pays tiers, et la lutte contre le financement du terrorisme, les discours tenus par les terroristes et l'utilisation abusive des nouvelles technologies de l'information et des communications pour les diffuser. Nous pensons qu'il est important de poursuivre nos efforts conjoints pour prévenir et combattre le terrorisme, y compris au moyen de plans d'action nationaux pertinents.

Lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent pouvant y conduire exige une approche à l'échelle de l'ensemble de la société ainsi qu'une approche pangouvernementale. L'ajout de nouvelles références au rôle fondamental que jouent la société civile, les jeunes et les acteurs locaux en la matière est donc une étape positive. Nous estimons que les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit sont complémentaires et se renforcent mutuellement avec des mesures antiterroristes efficaces, et qu'ils constituent un élément essentiel de toute action antiterroriste réussie.

Les pays du Groupe MIKTA sont d'avis qu'un système des Nations Unies qui fonctionne efficacement est un élément essentiel pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant y conduire, comme pour d'autres défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. À cet égard, à la suite de l'adoption en juin dernier de la résolution 71/291 portant création du Bureau de lutte contre le terrorisme, les pays du Groupe MIKTA, qui appuient le rôle central de l'ONU dans la lutte mondiale contre le terrorisme, ont fait une déclaration commune (voir A/71/PV.87) dans laquelle nous avons exprimé l'espoir que la réforme

renforcerait la coordination stratégique et la cohérence des activités antiterroristes des Nations Unies, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les acteurs extérieurs compétents, afin de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de la signature du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et attendons avec intérêt sa mise en œuvre effective. Nous tenons à souligner qu'il importe que l'ONU fournisse et facilite en temps voulu et de manière adéquate et efficace aux États Membres qui en font la demande l'assistance au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, et nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre appui au Bureau et au Secrétaire général adjoint Voronkov pour les efforts qu'il déploie en vue de le rendre opérationnel.

Enfin, nous attendons avec intérêt la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, qui sera convoquée par le Secrétaire général les 28 et 29 juin. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir placé la lutte contre le terrorisme et la prévention du terrorisme au premier rang des préoccupations de l'ONU, et nous espérons que la conférence pourra contribuer à renforcer l'ONU afin de lui permettre de mieux faire face à la menace mondiale du terrorisme.

Je vais maintenant faire quelques remarques supplémentaires en ma qualité de représentant de la Turquie.

D'emblée, je voudrais rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme. En tant que pays luttant à la fois contre trois différents groupes terroristes – le Parti des travailleurs du Kurdistan/Parti de l'Union démocratique, Daech et l'organisation terroriste de Fethullah – nous ne connaissons que trop bien les énormes ravages que le terrorisme fait dans les sociétés. Le terrorisme demeure l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et aucun pays n'en est à l'abri. Elle ne peut pas non plus être associée à un pays, une race, une religion, une culture ou une nationalité.

En dépit de certains faits nouveaux encourageants, la menace terroriste mondiale n'a pas diminué depuis le dernier examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Comme l'ont montré les récents attentats, le terrorisme continue de s'étendre, géographiquement et idéologiquement, et les terroristes parviennent à s'adapter à de nouvelles conditions. Consciente de cette situation, la Turquie a continué de contribuer aux efforts

mondiaux de lutte contre le terrorisme entrepris depuis le dernier examen en renforçant encore la sécurité des frontières, l'échange d'informations et les mesures préventives. Avec l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006, les États Membres ont exprimé leur détermination à renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. La Stratégie reflète un consensus unique en son genre, fondé sur ses quatre piliers, et il est donc crucial de maintenir le consensus autour de cet instrument mondial sans pareil en l'actualisant pour l'adapter à l'évolution des menaces. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 72/284, sur le sixième examen de la Stratégie, et je tiens à remercier la Finlande et la Jordanie d'avoir cofacilité avec succès les négociations sur le texte.

Le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit est un élément essentiel du succès de la lutte contre le terrorisme. Si les mesures de sécurité fondées sur l'état de droit demeurent le pilier fondamental de la lutte antiterroriste, une approche plus large est nécessaire pour rendre nos sociétés plus résilientes face à l'extrémisme violent, dont il faut s'attaquer à toutes les formes et manifestations avec la même détermination, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas d'approche passe-partout. Les mesures préventives devraient également se concentrer sur la lutte contre l'intolérance, l'exclusion sociale et toutes les formes de xénophobie. Nous devons être vigilants face aux discours populistes, anti-islamiques et d'extrême-droite.

M. Brown (Libéria), Vice-Président, assume la présidence.

L'ONU a un rôle central à jouer dans la lutte contre ce fléau en veillant à l'application équilibrée de la Stratégie et en appuyant les efforts des États Membres qui en font la demande. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de renforcer le rôle du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme dans le renforcement des capacités des États Membres. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier une fois de plus le Secrétaire général de son engagement à placer la lutte contre le terrorisme au premier rang de nos préoccupations. Nous nous félicitons de l'initiative visant à élaborer le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, et nous espérons que le nouveau cadre contribuera à renforcer la coordination et la cohérence. Nous réaffirmons également notre appui au Bureau de lutte contre le terrorisme et à son chef, le Secrétaire

général adjoint Voronkov, pour l'action qu'ils mènent. Nous nous félicitons également de l'initiative de tenir la toute première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. Nous attendons avec intérêt cet événement, qui contribuera à accroître la visibilité de l'action antiterroriste des Nations Unies.

Malgré l'impact mondial du terrorisme, notre coopération, l'information et l'échange de renseignements sont encore insuffisants. Nous ne pouvons pas réussir dans nos efforts de lutte contre le terrorisme sans une véritable coopération internationale. Comme le Secrétaire général l'a souligné, aucune cause ou grief ne saurait justifier le terrorisme. Il ne saurait y avoir de bons ou de mauvais terroristes. Nous devons maintenir une position résolue et fondée sur des principes et éviter les approches sélectives. La Turquie reste prête à poursuivre les discussions visant à améliorer l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

M. Tabajara de Oliveira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter les facilitateurs, les l'Ambassadrice Bahous et l'Ambassadeur Sauer, respectivement Représentants permanents de la Jordanie et de la Finlande, ainsi que leurs équipes, pour le travail inlassable qu'ils ont accompli au cours du sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Depuis le 12 mai, date à laquelle le rapport du Secrétaire général (A/72/840) a été distribué et les consultations sur le projet de résolution 72/284 ont commencé, les attentats terroristes dans diverses régions du monde ont fait plus de 800 morts et plus de 1 000 blessés. L'attaque la plus récente s'est produite hier au Meskel Square, à Addis-Abeba. Cela vient nous rappeler les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. Le Brésil tient à exprimer ses condoléances à toutes les personnes touchées par de tels attentats et réaffirme que rien ne saurait justifier le terrorisme.

Le terrorisme est une menace en évolution. En tant que fervent défenseur du rôle central de l'ONU dans notre lutte contre le terrorisme, le Brésil attache une grande importance au maintien d'une stratégie actualisée capable de relever les défis actuels. Nous estimons également qu'il est crucial de préserver sa base consensuelle, qui reflète la voix galvanisée de tous les États Membres dans l'organe le plus inclusif et le plus démocratique de l'Organisation. La création

du Bureau de lutte contre le terrorisme est un exemple de mesures où l'Assemblée générale a relevé le défi de promouvoir la cohérence et la cohérence des efforts de l'Organisation. La signature du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme représente un pas de plus vers une approche globale des Nations Unies. Mais la réforme de l'architecture antiterroriste de l'ONU reste une tâche inachevée. Nous attendons avec impatience le rapport qui sera publié en mai 2019 et qui devrait donner lieu à un débat sur la question lors du prochain examen de la Stratégie.

L'absence d'une définition universellement acceptée du terrorisme nuit à notre objectif commun de l'éliminer. Nous devons sortir de l'impasse qui empêche l'adoption d'une convention globale contre le terrorisme international. La convocation d'une Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres pourrait fournir une grande partie de l'impulsion politique nécessaire pour atteindre cet objectif. Une convention générale contre le terrorisme international pourrait contribuer à harmoniser le cadre juridique, faciliter l'entraide et la coopération juridiques et créer de meilleures conditions pour garantir une procédure régulière et le respect des droits de l'homme. Il est également important de clarifier la relation entre des concepts tels que le terrorisme, le radicalisme et l'extrémisme violent. Ils peuvent être liés dans certains contextes, mais ils ne sont pas intrinsèquement interdépendants. Confondre ces notions pourrait conduire à justifier une application trop large des mesures antiterroristes, y compris contre des actes qui ne sont pas qualifiés d'actes de terrorisme. Il est également important de souligner que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ne sont pas automatiquement ou universellement liés. Même dans des circonstances où il y a une relation, plusieurs domaines de responsabilité sont concernés. Si le terrorisme constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales, la criminalité transnationale organisée demeure un problème de sécurité publique.

Le terrorisme ne peut être combattu que par des approches qui s'attaquent à ses causes profondes, en particulier celles qui sont associées à des conflits prolongés et à l'exclusion sociale, politique, économique et culturelle. Les groupes terroristes ont attiré des recrues en leur offrant un sens du devoir, d'appartenance et d'identité qu'ils n'ont probablement pas pu trouver ailleurs. Des réponses appropriées aux crises des réfugiés et des migrants diminuent et n'augmentent pas les risques associés au terrorisme.

N'oublions pas non plus de vue les conflits prolongés qui peuvent alimenter les agendas terroristes. L'incapacité à régler les crises en cours au Moyen-Orient et les stratégies qui privilégient le recours à la force et les interprétations unilatérales au sein du Conseil de sécurité sont des exemples particulièrement représentatifs à cet égard. Les efforts de lutte contre le terrorisme seront efficaces dans la mesure où ils sont conformes à la Charte des Nations Unies, notamment les règles régissant le recours à la force, ainsi qu'au droit international relatif aux droits de l'homme, au droit humanitaire et au droit des réfugiés. Certains ont fait valoir qu'il était possible d'appliquer le principe de légitime défense pour faire face à des acteurs non étatiques, en ajoutant parfois comme condition l'absence de volonté ou l'incapacité d'un État d'agir. Le Brésil rejette les tentatives de réinterprétation de la portée du principe de légitime défense.

M. Lauber (Suisse) : Le terrorisme continue ses ravages, semant la destruction, la peur et la haine dans le monde entier. Le nombre croissant de victimes sur tous les continents nous rappelle combien nous sommes tous concernés par ce fléau. La Suisse condamne sévèrement les actes horribles et inacceptables qui ont été commis sous l'emprise de cette folie meurtrière, et adresse ses sincères condoléances aux proches des victimes du terrorisme.

Face à la menace actuelle, face à la négation de nos valeurs par les terroristes, il est impératif que nous poursuivions nos efforts communs contre le terrorisme. Pour être efficaces et durables, ces efforts doivent s'inscrire dans le respect du droit international et dans les principes de l'état de droit. La Suisse est convaincue que les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer pour combattre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent. Nous sommes pleinement déterminés à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui demeure le principal cadre de référence et qui repose, comme tout le monde le sait, sur quatre piliers interdépendants qui se renforcent mutuellement : la prévention, la répression, le renforcement des capacités et le respect des droits de l'homme.

La Suisse tient à remercier le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme pour le rapport sur les activités du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Stratégie (A/72/840) et pour l'organisation de ce sixième examen ainsi que de la Conférence de haut niveau réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des

États Membres. Cette dernière permettra d'approfondir quelques aspects spécifiques de la Stratégie. La Suisse souhaite également exprimer ses remerciements aux Représentants permanents de la Jordanie et de la Finlande pour leur leadership et leurs efforts, qui nous ont permis d'adopter la résolution 72/284 sur ce sixième examen par consensus.

Dès l'adoption de la Stratégie mondiale en 2006, la Suisse s'est employée à promouvoir une mise en œuvre complète et équilibrée de la Stratégie au niveau national et international. J'aimerais mentionner quelques exemples de nos activités depuis 2016. Pour renforcer le premier pilier, la Suisse a organisé en avril 2016, avec l'ONU, la Conférence internationale sur la prévention de l'extrémisme violent, qui a eu lieu à Genève. Cette rencontre a contribué à promouvoir et à mettre en œuvre la Stratégie mondiale, sur la base de l'important Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Ceci a mené en Suisse, comme dans beaucoup d'autres pays, à l'adoption d'un plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent.

Afin de renforcer ses propres moyens envisagés par le deuxième pilier de la Stratégie, la Suisse a entamé des processus législatifs visant à adapter sa législation pénale et prévoyant un certain nombre de mesures administratives. Sous le troisième pilier de la Stratégie, la Suisse mène un grand nombre de projets de renforcement des capacités avec nos partenaires de l'ONU et autres, tels que le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience. La Suisse s'est en outre engagée à opérationnaliser les obligations qui incombent aux États en vertu du quatrième pilier. Dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, dont elle copréside, avec le Nigéria, le Groupe de travail sur la justice pénale et l'état de droit, la Suisse a continué à mettre un accent particulier sur la mise en œuvre du Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, qui clarifie les obligations relatives aux droits de l'enfant dans un contexte de lutte contre le terrorisme.

À l'issue de longues discussions qui ont eu lieu ces dernières semaines au sujet de l'examen de la Stratégie mondiale, il convient de soulever les points suivants. Premièrement, la Suisse se réjouit du maintien de l'acquis en ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent, le respect des droits de l'homme et de l'état de droit ainsi que la sauvegarde de l'espace humanitaire.

Deuxièmement, la Suisse se félicite de l'introduction de deux paragraphes visant à renforcer le respect du droit international humanitaire en rappelant l'obligation des parties à un conflit de protéger la population civile.

Troisièmement, nous regrettons que le quatrième pilier continue à être le plus faible et le moins doté en ressources dans l'architecture des Nations Unies. Une approche se basant sur le cadre juridique international, y inclus les aspects de genre, est pourtant essentielle si nous voulons véritablement réussir à éradiquer le terrorisme à long terme. Afin d'y contribuer, mon pays est honoré de soutenir le lancement d'un guide qui donnera des orientations aux États Membres sur leurs obligations en matière de droits de l'homme en mettant en œuvre les résolutions des Nations Unies. Ce guide qui a été élaboré par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sera présenté ce jeudi aux États Membres. Quatrièmement, la Suisse salue la demande faite au Secrétaire général de présenter en mai 2019 un nouveau rapport qui évalue l'impact de la Stratégie mondiale et qui nous permettra également de dresser le bilan du processus de réforme lancé par le Secrétaire général avec la création du Bureau de lutte contre le terrorisme.

Je voudrais faire brièvement quelques réflexions au sujet des liens entre la lutte contre le terrorisme et d'autres sphères d'action des Nations Unies. Le 23 février, le Secrétaire général a signé le nouveau Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, arrêté d'un commun accord avec les chefs des entités des Nations Unies, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes afin de renforcer la coordination, la cohérence et les mécanismes d'évaluation ainsi que de mobiliser les ressources communes. Cet engagement répond au besoin d'une approche holistique, qui met l'accent sur la prévention et qui répond aux conditions propices à la propagation de conflits, en y intégrant la paix, le développement durable ainsi que les droits de l'homme. Afin de maintenir l'efficacité des Nations Unies face aux multiples défis auquel le monde est confronté, il reste primordial de garder un certain équilibre et de s'assurer que chaque entité puisse continuer à rester fidèle à son mandat, tout en contribuant aux efforts de lutte contre le terrorisme.

Mon pays continuera à agir avec détermination pour prévenir et combattre le terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Par notre action, nous pouvons contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation durable de la paix.

M. Bell (Canada) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, pour la sixième fois, nous procédons tous ensemble à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et faisons le point sur les faits nouveaux survenus au cours des deux années écoulées depuis le dernier examen. Des progrès ont été réalisés, mais il y a aussi eu des revers. Le terrorisme, au fil de ses évolutions, reste une menace constante pour nous tous, en dépit de nos efforts collectifs et de nos tentatives de coordination et de coopération. Alors, dans quel domaine devons-nous nous améliorer?

Pour le Canada, lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent implique d'œuvrer avec les communautés et la société civile pour mettre en place des sociétés résilientes. La complexité de la question qui sous-tend la menace terroriste nécessite une approche impliquant tous les segments de la société. Il n'existe pas de solution militaire de long terme à cette menace. Le rôle des acteurs civils et de la société civile est indispensable à ces efforts et ne saurait être surestimé, et c'est pourquoi nous sommes profondément déçus que la société civile ait été exclue de la toute première conférence de haut niveau réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres qui se tiendra cette semaine.

Au fondement de ces efforts, il faut garantir une gouvernance sans exclusive et responsable, qui respecte la diversité et les droits fondamentaux de tous les membres de la société. Lorsque nous faisons fond sur des sociétés résilientes dans lesquelles chaque membre se sent engagé au sein de sa société, c'est la prévention qui y gagne. Le Canada est convaincu, et son expérience va dans ce sens, que le terrorisme et l'extrémisme violent ne sont pas l'apanage d'une religion, d'une nationalité, d'une culture ou d'un groupe ethnique en particulier. Le terrorisme peut emprunter n'importe quelle forme, et nous devons donc impérativement mettre nos préjugés de côté pour privilégier une analyse fondée sur des données factuelles.

(*l'orateur poursuit en français*)

Au fil des évolutions de la menace terroriste, de nouveaux défis demandent de nouvelles solutions. Lorsque nous nous penchons sur la question du retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles, ou de leur relocalisation dans un pays tiers, il est clair que nous ne pouvons pas régler le problème uniquement par des arrestations. Les actions policières et du système de justice pénal sont insuffisantes pour régler ce phénomène par elles-mêmes, et la solution demandera des efforts

pour plus d'une génération. Comment devrions-nous les réintégrer au sein de la société? Comment pouvons-nous éviter qu'ils n'aient recours à l'extrémisme violent? Comment devrions-nous agir vis-à-vis des enfants qui ont vécu un traumatisme profond et violent, et ont été endoctrinés au sein d'idéologies violentes depuis un jeune âge? Cette question nous a forcés à mieux comprendre l'impact du genre et des rôles basés sur le genre, et de prendre en considération l'âge et le genre dans les poursuites judiciaires, la réhabilitation et la réintégration. Si nous allons au-delà de ce point, nous devons voir le genre comme un facteur utilisé par les groupes terroristes – qui exploitent et manipulent les dynamiques de genre de façon sophistiquée afin d'obtenir un soutien et de recruter des adeptes. Il ne s'agit pas là d'une simple case à cocher ou d'une question annexe ou d'un « soft issue ». Il s'agit d'un facteur fondamental pour notre compréhension de la menace et pour le développement d'interventions efficaces.

Le Canada continue de considérer l'ONU comme un partenaire important pour répondre à cette menace. Nous sommes heureux de travailler avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour nous pencher sur une large série de problèmes comme les combattants terroristes étrangers, la sécurité des frontières et la radicalisation à l'intérieur des prisons. Nous finançons également des projets portés par le Bureau de lutte contre le terrorisme qui mettent l'accent sur la prévention de l'extrémisme violent à travers l'engagement des jeunes et la formation des forces de l'ordre sur les questions relatives aux droits de la personne, à l'état de droit et à la prévention du terrorisme. Nous travaillons encore ensemble pour adapter nos méthodes pour faire face aux nouveaux défis qui sont posés par les évolutions du terrorisme. Je crois en revanche que nous sommes tous conscients qu'il reste encore de nombreux désaccords quant à la meilleure approche à utiliser au sein des Nations Unies. Ces différences ont été clairement mises au jour au cours des derniers mois et des dernières semaines.

(l'orateur reprend en anglais)

Cela étant, je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements aux Représentants permanents de la Jordanie et de la Finlande, ainsi qu'à leurs équipes, pour leurs efforts inlassables et leur détermination à parvenir à un document de consensus, même lorsque cela semblait impossible. Nous nous félicitons que la résolution 72/284 ait été adoptée par consensus ce matin. Une résolution de consensus est toutefois, par

définition, le résultat de négociations qui reposent sur un savant équilibre. Pour le Canada, les aspects les plus notables de cette résolution ne sont pas nécessairement ce que l'on trouve dans le texte, mais plutôt ce qui en a été exclu. Nous aurions aimé que le texte contienne une formulation plus robuste concernant l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la société civile. Nous sommes particulièrement déçus que la résolution n'établisse pas de lien plus clair avec le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, et qu'elle ne prenne pas non plus acte de l'importance de la problématique femmes-hommes pour la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. En outre, cette résolution ne parvient pas davantage que la précédente, la résolution 70/291, adoptée en 2016, à proposer une répartition plus claire et plus équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Canada s'est félicité de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme il y a près d'un an, et de la nomination du Secrétaire général adjoint chargé de le diriger, M. Vladimir Voronkov. Dans le même temps, nous estimons que la résolution aurait pu faire preuve de plus d'ambition pour promouvoir la réforme de l'architecture antiterroriste des Nations Unies et l'associer plus étroitement à la réforme globale des piliers Paix et sécurité et Développement de l'ONU tout entière. La création du Bureau était le premier pas d'un processus qui en compte beaucoup d'autres.

Nous espérons que la demande de l'établissement d'un rapport sur les moyens d'évaluer les incidences et les progrès de la Stratégie menée par les entités des Nations Unies donnera une occasion importante de débattre de ces questions, notamment s'agissant de renforcer la transparence et la gouvernance du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Nous avons également vu certains États Membres remettre en question la notion d'extrémisme violent et tenter d'imposer une définition plus vague de l'extrémisme à la place. Le Canada réitère avec la plus grande fermeté que les idées prétendument extrêmes peuvent se révéler une force positive d'amélioration et de progrès social, et que c'est le recours à la violence pour promouvoir les idées extrêmes qui est le véritable problème auquel il faut remédier. À cet égard, le Canada se félicite que ses efforts, alliés à ceux de nombreux autres États Membres, aient permis d'empêcher que la formulation convenue soit abandonnée.

Le Canada continuera de plaider sur la scène internationale, à l'ONU et ailleurs, en faveur des mesures qui s'imposent dans le cadre de cet effort mondial. L'ONU doit rester une enceinte de premier plan pour unir la communauté internationale et remédier à ce grave problème, quelles que soient nos divergences, et le Canada restera pleinement mobilisé pour veiller à ce que la résolution 72/284 soit effectivement mise en œuvre.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres l'ont fait du haut de cette tribune, je voudrais commencer par remercier chaleureusement les Représentants permanents de la Finlande et de la Jordanie d'avoir cofacilité avec succès le processus d'examen de cette année. Au terme de quatre semaines de négociations intenses, nous les félicitons, ainsi que leurs équipes, pour leur patience et leur dévouement dans cette tâche difficile.

L'Australie considère la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies comme une composante importante du cadre en place au sein des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme. Elle reste un outil pratique pour les États Membres – une boussole sur laquelle orienter nos efforts antiterroristes nationaux, régionaux et internationaux. L'Australie appuie une mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie. Nous soulignons en particulier l'importance de la prévention dans le cadre d'une démarche antiterroriste globale, ainsi que celle de veiller à la protection des droits de l'homme et à la primauté du droit.

Une approche globale de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent implique de mobiliser toutes les composantes de notre société, c'est-à-dire de tirer parti des aptitudes, ressources et compétences de toutes les parties prenantes, y compris en mettant à profit les rôles importants que joue la société civile pour mobiliser les communautés locales afin de mettre un terme au recrutement et à la radicalisation pouvant conduire au terrorisme, en particulier chez les jeunes. Elle implique aussi de soutenir les victimes du terrorisme et de s'attaquer à l'incidence disproportionnée qu'il a sur les femmes. Nous notons avec satisfaction que la résolution 72/284, adoptée cette année, tient compte de ces aspects complexes. L'Australie continue d'encourager les États Membres à élaborer et actualiser des plans d'action nationaux pour la prévention de l'extrémisme violent, en prenant en considération les circonstances nationales et

en s'appuyant sur une évaluation des différents facteurs de l'extrémisme violent au niveau local.

Je voudrais confirmer l'appui constant de l'Australie à la Stratégie en évoquant trois aspects importants de la résolution. Premièrement, nous constatons que la menace que représentent les combattants terroristes étrangers continue d'évoluer après la défaite du prétendu califat de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Les organismes australiens travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues internationaux pour détecter et bloquer le flux des combattants étrangers en provenance du Moyen-Orient grâce à des mesures efficaces en matière de renseignement et de répression. Nous savons que l'aviation internationale demeure une cible pour les groupes terroristes. Nous sommes favorables à l'intensification des efforts dans ce domaine, y compris l'appel lancé dans la résolution en faveur de l'exploitation des renseignements préalables concernant les voyageurs, du dossier passager et des données biométriques, le cas échéant. Ces mesures doivent être mises en œuvre dans le respect du droit interne et des obligations internationales.

Deuxièmement, nous prenons note de l'appel lancé à la communauté internationale dans la résolution pour qu'elle veille à ce que les terroristes ne trouvent pas refuge en ligne, notamment par l'utilisation à mauvais escient des médias sociaux. L'Australie est en faveur d'un Internet ouvert, libre et sécurisé, mais le cyberspace n'est pas un espace où règne l'anarchie. Nous devons coopérer pour veiller à ce que les terroristes ne mènent pas des activités contraires à la loi en ligne.

Troisièmement, la résolution appelle les États Membres à prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre le financement du terrorisme afin d'empêcher les terroristes d'utiliser à mauvais escient de nouvelles technologies pour financer et appuyer le terrorisme. Le texte reconnaît l'importance de l'échange d'informations au sein des gouvernements et entre eux en ce qui concerne les questions liées au financement. Parallèlement à cette approche, les pays doivent se doter de régimes nationaux efficaces et prompts à réagir de lutte contre le financement du terrorisme, conformément aux normes internationales.

Pour terminer, l'Australie reste fermement résolue à combattre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent grâce à des efforts déployés par l'ensemble de la société aux niveaux local et national et grâce à une coopération internationale efficace. Des partenariats

durables et authentiques à tous ces niveaux sont nécessaires si nous voulons gagner ce combat.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba appuie fermement les efforts collectifs entrepris par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies constitue un jalon dans la lutte internationale contre ce fléau et confirme le rôle central de l'Assemblée générale dans ces efforts. Nous tenons à remercier les délégations finlandaise et jordanienne des efforts qu'elles ont déployés pour coordonner ce processus et les délégations qui ont fait montre de volonté politique afin d'avancer vers la réalisation de notre objectif commun.

Nous réaffirmons notre engagement indéfectible à la lutte contre le terrorisme ainsi que notre rejet et notre condamnation catégoriques de tous les actes, méthodes et pratiques terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations par qui que ce soit, contre qui que ce soit, où et quand que ce soit, quelles que soient les motivations, y compris ceux dans lesquels des États sont directement ou indirectement impliqués. La communauté internationale ne doit pas accepter que, sous couvert d'une prétendue lutte contre le terrorisme, certains États commettent des actes d'agression contre d'autres États, s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres États ou commettent des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, comme la torture, les enlèvements, les détentions illégales, les disparitions ou les exécutions extrajudiciaires.

Cuba rejette les deux poids deux mesures et les mesures unilatérales qui vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et des principes et normes du droit international. Les violations des principes juridiques et éthiques sapent la légitimité de notre lutte contre le terrorisme international. La haine, la vengeance et la terreur n'ont pas leur place dans l'ordre international juste et équitable que nous nous efforçons d'établir.

La résolution 72/284, qui a été adoptée aujourd'hui, reflète des progrès importants en matière de renforcement de la coopération internationale contre le terrorisme. Des questions particulièrement pertinentes y sont abordées, telles que le respect du principe de la souveraineté dans la lutte contre ce fléau et du principe de l'appropriation nationale dans la mise en œuvre de la Stratégie; la nécessité de prendre des mesures pour promouvoir la coopération entre les États en ce qui concerne l'extradition des terroristes; la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des

communications à l'appui du terrorisme et la promotion de l'utilisation de ces technologies dans le plein respect du droit international; le respect de la vie privée; et le rejet de toute pratique contraire au droit international, utilisée sous prétexte de lutter contre le terrorisme.

D'autres questions devront être examinées plus avant dans un proche avenir. Je pense notamment aux coups en douce ou aux coups d'État en douceur, des opérations secrètes qui privilégient les manifestations dites non violentes et qui, en réalité, en raison de leurs objectifs, de leur conception, de leur financement et des pratiques de terreur sociale qu'elles utilisent, constituent des manifestations modernes du terrorisme d'État. De même, nous devons condamner résolument la pratique néfaste de certains États consistant à financer et à promouvoir par Internet, la radio ou la télévision des messages d'intolérance et de haine contre d'autres peuples, cultures ou systèmes politiques, en violation flagrante des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Tout en saluant les progrès réalisés au cours des examens de la Stratégie effectués au sein de l'Organisation, Cuba reconnaît qu'il reste beaucoup à faire en matière de lutte contre le terrorisme. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes en vue de l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme, qui définisse ce fléau dans son ensemble. Le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, race ou ethnie. Nous devons veiller à ce que la politisation et le deux poids deux mesures ne nous empêchent pas d'éliminer les causes et les conditions susceptibles de l'alimenter. La pauvreté, les inégalités, l'insalubrité, l'analphabétisme, la discrimination, l'hégémonie et la domination, entre autres facteurs, sont au cœur de la prolifération de ce fléau. Il convient également de promouvoir la compréhension internationale s'agissant des termes ambigus et politisés qui ne bénéficient pas d'un appui juridique au niveau international ou d'un large consensus, afin d'éviter le deux poids deux mesures au moment de les interpréter ou de les appliquer.

La protection des victimes du terrorisme est une question prioritaire. Les États doivent s'acquitter de leur obligation de traduire en justice et d'extrader tous les terroristes, sans exception. Pendant plus de 40 ans, le peuple cubain a exigé la fin de l'impunité pour le terroriste Luis Posada Carriles, responsable de l'explosion en plein vol d'un avion affrété par Cubana de Aviación le 6 octobre 1976, ayant entraîné la mort

des 73 personnes qui se trouvaient à bord. Posada Carriles est mort cette année, toujours en liberté et sans avoir été condamné pour ses crimes.

Cuba appuie les efforts multilatéraux visant à renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Président de l'Assemblée générale et les États Membres peuvent compter sur notre pleine participation aux efforts de lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Royaume-Uni, m'associer à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne. Je remercie les Ambassadeurs de la Finlande et de la Jordanie et leurs experts des efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours du mois écoulé.

Le Royaume-Uni se félicite que nous, membres de l'Assemblée générale, soyons parvenus à un consensus international à l'occasion de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale. Il est important que, à mesure qu'évolue la menace du terrorisme mondial, la Stratégie tienne compte des progrès que nous, États Membres, avons accomplis et qu'elle continue de s'en inspirer.

Le chemin qui nous a menés à un consensus a été marqué par des débats houleux. Ce ne fut pas facile, mais il est important que, dans cette enceinte, nous ayons tous l'occasion de faire part de nos vues et perspectives, et que, en définitive, nous fassions front contre une menace commune et mondiale. Le Royaume-Uni est particulièrement satisfait de voir réaffirmée l'importance de prévenir l'extrémisme violent et de remédier aux facteurs de propagation du terrorisme. La prévention est une composante fondamentale de notre approche de la lutte contre le terrorisme, et nous considérons que l'ONU a un rôle important à jouer dans la promotion des efforts nationaux et internationaux à cet égard.

Pour le Royaume-Uni, la prévention de l'extrémisme violent vise essentiellement à protéger les populations en les empêchant de rejoindre ou de soutenir le terrorisme, en atténuant leur motivation de passer à l'acte. Le Royaume-Uni défend une approche de la prévention impliquant l'ensemble des acteurs publics et tous les segments de la société, approche dont tient compte la stratégie antiterroriste nouvellement remaniée du Royaume-Uni, CONTEST. Nous avons conscience que les formes nationales et locales d'adhésion aux programmes et mesures sont des éléments essentiels

de leur efficacité et de leur viabilité. La prévention de l'extrémisme violent doit être prise en main par les autorités nationales ou locales d'un État. Elle ne saurait être imposée de l'extérieur. Ce serait une erreur et ce serait inefficace. Cessons donc notre désaccord sur les étiquettes et mettons-nous au travail.

Tandis que la menace mondiale posée par le terrorisme évolue et dépasse les frontières politiques, le phénomène des combattants terroristes étrangers et de ceux qui reviennent d'une zone de conflit ou se réinstallent est une source de grave préoccupation pour nombre d'entre nous. Il nous plaît de constater que les engagements internationaux visant à remédier à ce problème, notamment au moyen d'outils tels que les renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers, ont été intégrés dans la résolution 72/284. Nous prenons acte du fait que de nombreux États ont demandé une assistance technique pour s'acquitter de ces obligations, et nous appuyons les efforts déployés par le système des Nations Unies et ses partenaires pour fournir l'assistance requise. Mais nous souhaitons également souligner que les États Membres sont tenus de répondre à toutes les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris les résolutions 2396 (2017) et 2309 (2016).

Nous nous félicitons de la coopération renforcée entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), incarnés par le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Sous-Secrétaire générale Coninx, et nous accueillons favorablement leur rapport conjoint (A/72/840, annexe IV), qui a été distribué à tous les États Membres. Le caractère unique des évaluations et analyses fournies par la DECT est au fondement de l'appui au renforcement des capacités apporté par les entités relevant du Pacte mondial. Ces recommandations traduisent les priorités et l'agrément des États Membres, ainsi que l'appui du Conseil, par le biais du Comité contre le terrorisme. Le Royaume-Uni souhaite donc vivement que les organes de l'Assemblée générale collaborent étroitement avec ceux du Conseil de sécurité, pour veiller à ce que l'architecture antiterroriste des Nations Unies demeure adaptée à son objectif et qu'elle soit bien positionnée pour intervenir face à un panorama de menaces en évolution rapide.

Les conversations entre les États Membres vont se poursuivre, dans les mois à venir – et c'est bien normal – afin de faire fond sur ce que nous

avons accompli au cours de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, et de discuter en toute sincérité et franchise des sujets qui ne font pas toujours l'unanimité. Le Royaume-Uni veut aller de l'avant. Cette semaine, une conférence de haut niveau doit réunir les responsables des services antiterroristes des États Membres, et nous espérons qu'elle sera l'occasion d'échanges et d'éclairages constructifs. Le Royaume-Uni espère que, grâce à la contribution et à la mobilisation des organisations relevant aussi bien du Gouvernement que de la société civile, la communauté internationale que nous incarnons parviendra à faire fond sur le consensus réuni autour de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, afin d'avancer à l'unisson dans notre lutte contre le terrorisme mondial, car cette lutte est trop importante pour que nous soyons désunis. C'est précisément l'objectif des terroristes, alors unissons-nous.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique prend acte du travail accompli par les délégations jordanienne et finlandaise pour faciliter le processus de consultation en amont de ce sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Mexique est convaincu que ce processus sert à mener un dialogue ouvert et constructif qui permet de coordonner une intervention plus efficace et plus intégrée face au phénomène du terrorisme international.

Depuis deux ans qu'a eu lieu le dernier examen de la Stratégie, le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ont connu une évolution notable et font désormais peser une menace toujours plus complexe sur la paix et la sécurité internationales. Le recours accru à Internet pour diffuser les messages extrémistes et violents des organisations terroristes, les multiples actes de terrorisme commis à peu de frais contre des cibles faciles, et la montée des propos xénophobes et racistes qui cherchent à faire l'amalgame entre un groupe, une religion ou une région et le terrorisme international, sont autant d'éléments qui soulignent l'importance d'intensifier et de coordonner nos efforts nationaux, régionaux et multilatéraux. Dans ce contexte, le Mexique accueille avec satisfaction la création du poste de secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, en juin 2017, et nous réaffirmons notre appui aux travaux menés par ledit Bureau au cours de l'année écoulée pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'ONU dans ses efforts pour prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

En dépit des efforts conjoints déployés ces dernières années, le terrorisme international continue d'affecter des milliers d'innocents, sans faire de distinction entre leurs pays ou régions d'origine, leur âge, leur sexe, leur religion ou leurs convictions politiques. Le Mexique tient à redire tout son appui et sa solidarité aux victimes du terrorisme. C'est pourquoi nous regrettons que le texte de la résolution 72/284, dont le projet a été présenté dans le cadre de ce sixième examen, ne mentionne pas le rôle important que les victimes, en particulier les femmes et les filles, jouent dans la prévention et la lutte contre le terrorisme pour contrecarrer les discours extrémistes pouvant conduire au terrorisme. Pour le Mexique, non seulement il est prioritaire d'œuvrer à tous les niveaux pour veiller à ce que les victimes du terrorisme aient accès à la justice, mais il est aussi de la plus haute importance de promouvoir leur réadaptation après ce type d'événement, et de leur donner les moyens de contribuer aux efforts multilatéraux visant à prévenir et à combattre le terrorisme international.

S'il est urgent de formuler des interventions efficaces et intégrées à court et moyen terme face à cette menace, nous devons également veiller à mettre au point des stratégies durables sur le long terme qui non seulement répondent au terrorisme et en atténuent les répercussions sur la population civile, mais remédient également aux causes profondes des doléances sociales, politiques et économiques qui rendent si attrayante, pour les populations les plus vulnérables, la rhétorique extrémiste et violente de ces organisations.

Les discours de haine sont inadmissibles quelles que soient les circonstances. Il est irresponsable que des acteurs gouvernementaux, au lieu d'encourager l'inclusion sociale, alimentent de leurs discours racistes et xénophobes les extrémismes qui nuisent à nos communautés et à la vie pacifique et harmonieuse à laquelle aspirent nos citoyens.

Prévenir, c'est aussi ne pas encourager la haine. Le Mexique appelle tous les États Membres à profiter de ce processus d'examen pour faire en sorte que les efforts multilatéraux de prévention du terrorisme respectent systématiquement les droits de l'homme et s'inscrivent, sans exception aucune, dans le respect du cadre juridique international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés. Plus que jamais, la communauté internationale doit aujourd'hui se montrer à la hauteur des défis que représentent les menaces terroristes,

et démontrer que le multilatéralisme, ancré dans la coopération et la collaboration entre des pays qui se complètent du fait de leur diversité, conserve toute sa pertinence et a un impact concret sur la vie et la sécurité de nos citoyens.

M^{me} Werdaningtyas (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/72/840). Je remercie également les Représentants permanents de la Finlande et du Royaume hachémite de Jordanie d'avoir facilité les discussions sur le document final du sixième examen de la Stratégie.

En dépit des progrès réalisés depuis l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale en 2006, nous sommes confrontés à une menace en constante évolution. Les terroristes continuent d'adapter leurs méthodes, leur organisation, leurs réseaux et leurs actions. À cet égard, le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale nous donne l'occasion de renforcer notre action commune. Le rapport du Secrétaire général indique clairement que la menace terroriste persiste et que l'ONU doit continuer à jouer le rôle stratégique qui est le sien à l'échelle mondiale. Dans cette optique, je voudrais mettre en exergue plusieurs points saillants du rapport du Secrétaire général.

Premièrement, l'Indonésie se félicite du nouveau dispositif de lutte contre le terrorisme de l'ONU, notamment la création du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui vise à créer des synergies et à rationaliser les activités et les responsabilités de 38 entités des Nations Unies en matière d'analyse, d'évaluation, de renforcement des capacités, de coordination et de cohérence. L'Indonésie estime que cette nouvelle structure facilitera également la coopération avec les organisations internationales et régionales en dehors du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres instances et initiatives pertinentes.

Deuxièmement, nous sommes conscients que les États n'ont pas tous les mêmes capacités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie mondiale. Par conséquent, l'ONU doit continuer d'aider les États Membres à renforcer leur aptitude à lutter contre le terrorisme en leur fournissant une assistance en matière de renforcement des capacités. Nous nous engageons à appuyer ces efforts en partageant nos expériences et notre expertise. Nous encourageons également la poursuite d'activités axées sur l'action, afin d'éviter les

chevauchements d'activités et de veiller à ce que celles-ci aient une incidence réelle sur le terrain.

Je voudrais faire part à l'Assemblée des faits nouveaux intervenus au niveau national, ainsi que des efforts que nous déployons pour faire face à la menace terroriste. L'Indonésie a été touchée récemment par un horrible attentat terroriste à Surabaya, impliquant des combattants terroristes étrangers. Cet événement a révélé que des combattants terroristes étrangers avaient établi des liens avec des groupes militants locaux et avaient effectivement amené des terroristes dans notre région. En réponse, l'Indonésie a continué de souligner l'importance de l'état de droit et de la capacité des États à appliquer leurs lois, conformément au principe de l'appropriation nationale. En conséquence, le 25 mai, l'Indonésie a modifié sa loi antiterroriste. La loi amendée élargit le pouvoir de l'État pour faire face aux manifestations actuelles du terrorisme, notamment en érigeant en infractions pénales les activités des combattants terroristes étrangers, le cas échéant, notamment ceux qui rentrent ou se réinstallent dans le pays.

En vertu de la loi antiterroriste actuelle, les programmes de déradicalisation et de lutte contre la radicalisation font partie de notre approche globale en matière de lutte contre le terrorisme. Le programme de déradicalisation concerne les personnes radicalisées en détention ou en milieu carcéral et vise à les préparer à leur réinsertion dans la société, tandis que le programme de lutte contre la radicalisation vise à protéger la société de la propagation de discours radicaux et extrémistes qui conduisent au terrorisme, notamment en renforçant sa résilience.

Pour appuyer la mise en œuvre des dispositions réglementaires, notre gouvernement est en train d'élaborer un plan d'action national de lutte contre l'extrémisme violent, qui intégrera en partie le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Notre plan d'action sera axé sur la prévention, l'application de la loi, la déradicalisation et la lutte contre la radicalisation, ainsi que sur les partenariats et la coopération au niveau international. Le plan d'action devrait être mis au point cette année.

La prévention et l'élimination du financement du terrorisme sont également des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme. À cette fin, l'Indonésie a promulgué une loi tendant à ériger en infraction le financement du terrorisme et prévoyant le gel des avoirs des terroristes et des organisations terroristes.

En outre, l'Indonésie a pris plusieurs mesures innovantes pour contrer la menace terroriste au niveau national. Pour briser le cycle du radicalisme, en particulier au sein des familles terroristes, plusieurs anciens détenus pour terrorisme ont établi une fondation dans la province de Java-Est et un internat islamique dans le nord de Sumatra. Cette fondation et cet internat ont les objectifs suivants : premièrement, recruter et accueillir d'anciens détenus pour terrorisme; deuxièmement, les transformer en agents pour combattre et prévenir la radicalisation et l'extrémisme dans les familles multigénérationnelles de terroristes; troisièmement et surtout, briser le cycle de propagation des terroristes de génération en génération en ciblant nos jeunes.

Pour accélérer le processus de pacification et de pardon entre les anciens détenus pour terrorisme et leurs victimes, le Gouvernement a facilité, le 26 février, une réunion de réconciliation pour encourager la paix et l'harmonie entre les deux groupes. Cette manifestation a rassemblé 124 personnes condamnées pour terrorisme et 51 victimes.

En ce qui concerne la coopération internationale, l'Indonésie se félicite de l'initiative du Bureau de lutte contre le terrorisme d'organiser une réunion consultative en Asie du Sud-Est sur le traitement fondé sur les droits de l'homme d'enfants accompagnant des combattants terroristes étrangers, qui se tiendra à Jakarta du 30 au 31 juillet.

Pour terminer, depuis 2006, la Stratégie antiterroriste mondiale a mis à notre disposition une stratégie globale et acceptée à l'échelle internationale pour lutter contre le terrorisme. Compte tenu de l'évolution rapide du terrorisme, il importe de mettre constamment à jour la Stratégie afin que tous les pays puissent faire face à cette menace ensemble.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions les délégations jordanienne et finlandaise d'avoir cofacilité le processus d'examen qui a conduit à l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 72/284 sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. S'il est vrai que cette résolution a été adoptée par consensus, nous sommes tous conscients que le texte n'est avant tout qu'une mise à jour technique de la dernière résolution relative à la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée il y a deux ans (résolution 70/291), pour marquer la fin de la première décennie depuis la formulation de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Certes, une

résolution multilatérale, quelle qu'elle soit, doit trouver un équilibre et parvenir à un compromis, mais nous sommes déçus que cette résolution ne contienne aucune modification de fond par rapport à la précédente version. Nous le soulignons d'autant plus que, durant les deux années écoulées, les réseaux terroristes ont continué de terroriser les populations dans différentes régions du monde, d'élargir leur champ d'action, de propager leurs idéologies de haine, de recruter au mépris des frontières, de lever des fonds et d'améliorer leur utilisation des technologies modernes.

Bien que la plupart des États Membres représentés ici aient subi des attaques terroristes, nous avons toujours du mal, à l'ONU, à promouvoir une véritable coopération multilatérale en matière de lutte contre le terrorisme, et c'est souvent la faute à des considérations politiques étriquées. Il est regrettable de constater une absence de progrès constructifs, et ce, même dans la formulation de la résolution sur la Stratégie antiterroriste mondiale, qui continue de refléter l'incapacité des États Membres d'agir collectivement pour répondre aux menaces émanant d'acteurs non étatiques. À l'évidence, cela n'augure rien de bon pour notre sécurité collective.

La création du Bureau de lutte contre le terrorisme, l'année dernière, a été une évolution positive qui, nous l'espérons, contribuera à consolider les efforts déployés par le système des Nations Unies dans ce contexte. Nous nous félicitons également que le Bureau de lutte contre le terrorisme organise le tout premier sommet des responsables des services antiterroristes, prévu cette semaine. Parce que l'Inde reste déterminée à renforcer les efforts antiterroristes multilatéraux et à soutenir les travaux du nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme, notre gouvernement a annoncé qu'il allait verser audit Bureau une contribution volontaire de 550 000 dollars.

Concernant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies à proprement parler, nous avons espéré une évaluation plus honnête du fonctionnement de l'architecture antiterroriste des Nations Unies, notamment des travaux engagés au Conseil de sécurité pour relever ce défi universel. Nous espérons également que les États Membres trouveraient un terrain d'entente s'agissant de privilégier la nécessité d'identifier collectivement les nouvelles menaces et difficultés que posent les réseaux terroristes au regard de leur utilisation des technologies modernes, de leurs stratégies de recrutement et des cibles qu'ils frappent dans les pays.

Le message est clair. Nous sommes encore loin de pouvoir forger la vision et la détermination communes requises pour lutter contre cette menace mondiale avec le sérieux et l'unité de vues qu'elle exige. Or c'est un luxe que nous prenons à nos risques et périls. Les réseaux terroristes font peser une menace concrète qui s'amplifie. Il sera impératif d'adopter une démarche non partisane et beaucoup plus déterminée si nous voulons que ce processus multilatéral soit constructif.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance de l'Assemblée générale consacrée à l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous tenons également à remercier sincèrement l'Ambassadeur Sauer, de la Finlande, et l'Ambassadrice Bahous, de la Jordanie, ainsi que leurs équipes, d'avoir cofacilité cette négociation difficile mais importante. Adoptée par consensus il y a 12 ans, la Stratégie a représenté un grand pas en avant pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons alors fait front commun pour coordonner un cadre mondial unifié visant à pallier la menace grandissante que représente le terrorisme.

Rétrospectivement, nous avons consolidé nos efforts après chacun des examens de la Stratégie, que ce soit en adhérant au Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, ou en ancrant notre action contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'examen de la Stratégie mondiale réalisé en 2016 a été à marquer d'une pierre blanche, et nous sommes heureux de constater que, malgré les efforts déterminés déployés par un petit groupe d'États Membres pour revenir sur certaines avancées importantes, des éléments essentiels obtenus en 2016 sont toujours en place, en particulier s'agissant de la prévention de l'extrémisme violent. La prévention fait partie intégrante d'une démarche globale visant à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent. C'est pourquoi nous saluons les recommandations qui figurent dans le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

Il est crucial que les États Membres se dotent de plans d'action nationaux élaborés sur mesure, qui adoptent une approche mobilisant toute la société pour renforcer le contrat social et lutter contre les vecteurs locaux de l'extrémisme violent. Nous sommes peut-être en train de venir à bout d'Al-Qaida et de l'État islamique d'Iraq et du Levant sur le champ de bataille,

mais les organisations terroristes parviennent toujours à radicaliser et à recruter des individus qui commettent ensuite des actes de violence dans le monde entier. Le but de nos efforts n'est pas uniquement de réagir face à ces attaques, mais également de prévenir l'extrémisme violent en travaillant auprès des communautés pour faire barrage à la radicalisation. Pour ce faire, les gouvernements doivent nouer des partenariats avec les acteurs locaux, en particulier la société civile, et aller bien au-delà du seul maintien de l'ordre.

Les organisations communautaires comprennent bien les difficultés et nuances qui existent sur le terrain, et elles ont souvent un meilleur accès aux communautés locales. Le cercle familial, les enseignants, les animateurs locaux et les chefs religieux peuvent tous faire office de mécanismes d'alerte rapide, car ils sont souvent en mesure de détecter les premiers signes de l'extrémisme violent, avant les agents de l'État. Pour remporter ce combat, nous devons travailler avec l'ensemble de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion, les éducateurs et les responsables religieux et culturels, pour accroître la résilience de nos sociétés.

Nous appelons l'ONU et tous les États Membres à intensifier leurs activités en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, en se mobilisant davantage auprès des communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont trop souvent laissés à l'écart. Nous aurions aimé que la résolution 72/284 tienne davantage compte du rôle important que joue la société civile dans les stratégies antiterroristes efficaces.

Il ne faut pas exploiter les efforts antiterroristes à d'autres fins politiques. Nous condamnons l'utilisation abusive des lois antiterroristes par certains États Membres pour criminaliser des idées et sanctionner de prétendus extrémistes qui n'ont eu recours à aucune forme de violence. Nous devons rester concentrés sur les menaces réelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour affaiblir le respect des droits de l'homme.

Nous rappelons également que, pour être couronnés de succès, les efforts de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent doivent respecter les droits de l'homme et être ancrés dans la primauté du droit. Nous regrettons que certains États Membres aient exigé que les donateurs contribuent à renforcer davantage les capacités antiterroristes,

tout en arguant de la souveraineté nationale pour se soustraire à l'obligation de rendre des comptes. En matière de financement des donateurs, les États-Unis ne subventionneront pas la répression politique menée sous couvert de lutte antiterroriste. Encore une fois, les États-Unis s'attacheront à appuyer les mesures de lutte contre le terrorisme dont nous savons qu'elles portent des fruits.

Il nous plaît de constater que, cette année, la résolution vient renforcer l'appel mondial à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers lancé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2396 (2017), adoptée à l'unanimité. Nous devons consolider la sécurité aux frontières et les efforts de répression contre les combattants terroristes étrangers en intensifiant la collecte, l'analyse et le partage des données concernant les voyageurs, telles que les renseignements préalables concernant les voyageurs, les dossiers passagers et les données biométriques. Nous devons élaborer et appliquer des stratégies de poursuite, de réadaptation et de réinsertion qui tiennent compte du sexe et de l'âge des personnes concernées. C'est la première fois que l'Assemblée générale condamne l'utilisation de civils comme boucliers pour protéger des cibles militaires. Les terroristes, qui n'ont que mépris pour le bien-être des civils, sont parmi ceux qui commettent les pires violations, comme nous l'avons vu avec le Hamas, entre autres nombreux exemples. Nous nous félicitons du consensus auquel nous sommes parvenus sur cette question importante, à savoir que les civils, y compris les enfants, ne doivent pas servir de boucliers aux terroristes.

Enfin, en dépit de ces avancées obtenues cette année, nous restons profondément préoccupés par les références au prétendu principe « extraditer ou poursuivre », qui est une interprétation erronée du droit international. Certes, l'extradition et les poursuites sont des composantes cruciales de l'intervention des organes chargés de l'application de la loi face au terrorisme, mais l'obligation d'extraditer ou de poursuivre ne survient qu'en vertu de certains traités multilatéraux. Il ne s'agit pas d'un principe absolu du droit. Tenter de promouvoir des dispositions légales incorrectes ou ambiguës nuit à l'entraide judiciaire à laquelle cela prétend contribuer. Nous rejetons également l'appel général lancé aux États Membres au paragraphe 79 pour qu'ils veillent à ce que leur législation et leurs mesures antiterroristes ne fassent pas obstacle à l'action humanitaire, même lorsque les terroristes bénéficient de telles activités. Les États ont pour obligation d'interdire à leurs nationaux, et

aux personnes résidant sur leur territoire, de fournir des actifs aux organisations terroristes ou à des terroristes pour quelque fin que ce soit.

La version 2018 de la résolution sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale est plus robuste que la précédente, et c'est ce qui explique que nous nous soyons joints au consensus aujourd'hui, à l'exception d'un paragraphe, et ce, en dépit de nos préoccupations. Nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour protéger les générations futures du terrorisme et de l'extrémisme violent et, dans l'ensemble, cette résolution fait un pas dans la bonne direction.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/72/840) sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et le Président de l'Assemblée pour la convocation de ce sixième examen. Je tiens également à féliciter les Représentants permanents de la Jordanie et de la Finlande, l'Ambassadrice Sima Sami Bahous et l'Ambassadeur Kai Sauer, ainsi que leurs équipes d'experts respectifs, d'avoir facilité l'adoption de la résolution 72/284.

La République argentine a été victime du terrorisme international à deux reprises : l'attentat contre l'Ambassade d'Israël à Buenos Aires en 1992 et l'attentat contre le siège de l'Association mutuelle israélite argentine en 1994. C'est pourquoi notre pays a été l'un des premiers à appeler l'attention sur la nécessité pour la communauté internationale d'établir des définitions claires afin de jeter les bases d'une politique de coopération et de coordination dans la lutte contre le terrorisme.

Depuis le dernier examen de la Stratégie, les progrès ont été multiples et encourageants. La République argentine se félicite de la création du Bureau de lutte contre le terrorisme afin de renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la nomination de M. Vladimir Voronkov comme Secrétaire général adjoint chargé du Bureau.

À cet égard, nous exprimons l'appui de la République argentine au Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui constitue une mesure de grande importance en vue de l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices aux fins de l'amélioration de la coordination et la cohésion au sein du système des

Nations Unies, en collaboration avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes. Nous espérons que l'application cohérente de ces directives permettra aux États Membres de bénéficier directement de la spécificité des connaissances et des compétences que la communauté internationale a accumulées au cours des décennies de lutte contre le fléau du terrorisme.

Depuis le dernier examen de la Stratégie en 2016, la République argentine s'est efforcée d'appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale de manière équilibrée. Dans le cadre du pilier I de la stratégie globale, la République argentine a renforcé sa législation sur les droits et garanties de protection des victimes de toutes les infractions, y compris le terrorisme, afin de leur assurer des conseils, une assistance, une représentation juridique, une protection et un accès à la justice.

Dans le cadre du pilier II de la Stratégie mondiale, la République argentine a renforcé ses capacités nationales de prévention et de lutte contre le terrorisme. À cet égard, à l'aide de la base de données d'INTERPOL, grâce à une action coordonnée des forces et organismes fédéraux, plus de 100 millions de mouvements migratoires aux frontières terrestres et fluviales, dans les ports maritimes et les aéroports internationaux sont vérifiés chaque année afin de prévenir les mouvements transfrontaliers de terroristes, d'armes et d'explosifs.

Sous la responsabilité du Ministère de la justice de la République argentine, nous avons entamé un processus de révision de la législation pénale argentine, afin de rendre la législation nationale unique conforme aux engagements pris par nos pays au plan international. Le projet de loi sur la réforme du code pénal, qui devrait être examiné prochainement par notre Congrès national, contient une meilleure formulation de la définition pénale du crime de terrorisme et de son financement, ainsi qu'une nouvelle définition pénale du crime de prolifération des armes de destruction massive.

Dans le même ordre d'idées, notre pays procède à la première évaluation nationale des risques liés au financement du terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive, dans le cadre des recommandations du Groupe d'action financière. Il s'agit d'un effort national auquel participent des acteurs du secteur privé ayant des compétences directes et indirectes en matière de prévention et de lutte contre la criminalité financière. Il convient également d'indiquer noter que le Ministère de la justice de la République argentine est en train d'élaborer à l'intention des juges, des procureurs et des fonctionnaires de l'administration

publique des plans de formation dans le domaine des enquêtes sur le patrimoine biens dans le contexte du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

En ce qui concerne le pilier III, la visite des responsables de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) en République argentine au cours de l'année écoulée a été extrêmement positive, et nous espérons que les progrès réalisés par la République argentine dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes sur le sujet seront reflétés dans les rapports de la DECT sur sa visite.

Dans le cadre du pilier IV, la République argentine réaffirme sa position sans équivoque de respect absolu du droit international, du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés dans la lutte contre le fléau du terrorisme, et l'a exprimé dans toutes les instances internationales et dans toutes les réunions bilatérales avec les États Membres.

Je tiens à exprimer le ferme attachement de mon pays à la résolution 72/284, que nous venons d'adopter, car elle contient à la fois les valeurs et les principes des Nations Unies qui sous-tendent la position de l'Argentine en matière de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à l'incorporation du nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme et du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui a eu lieu depuis le dernier examen, tenu en juin 2016, et que ma délégation a eu l'honneur de cofaciliter avec la Mission permanente de l'Islande.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous nous félicitons de l'esprit de la résolution et des mesures qu'elle vise à susciter dans les États Membres, en particulier en renforçant leur action sur la scène multilatérale, en particulier l'ONU, le Secrétariat, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme et sa Direction exécutive, ainsi que les organisations spécialisées et les organes régionaux et sous-régionaux. L'Argentine estime que ce sont les instances les plus indiquées pour coordonner la coopération et la collaboration nécessaires entre les États en vue de prévenir et d'éliminer le terrorisme.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) :
Le Bangladesh s'associe aux déclarations prononcées ce matin au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de coopération islamique.

Nous nous joignons aux autres pour féliciter les Ambassadeurs de la Finlande et de la Jordanie,

ainsi que leurs délégations respectives, pour le travail diligent qu'ils ont accompli pour guider l'adoption par consensus de la résolution 72/284, sur le sixième examen de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Le Bangladesh estime que l'application globale et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale au moyen d'activités correspondant au contexte national et régional peut jouer un rôle déterminant dans la lutte contre ce fléau mondial et ses liens croissants avec le crime organisé. Nous sommes encouragés par la communauté de vues démontrée une fois de plus par les États Membres dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes rassurés par l'engagement renouvelé de ne pas associer le terrorisme à aucune nationalité ou religion ni à aucun groupe ethnique. Nous prenons note de la sensibilisation des États Membres aux nouvelles menaces posées par les groupes terroristes, qui tirent souvent parti des nouvelles technologies.

La résolution adoptée aujourd'hui a fait quelques progrès dans le traitement de la question des combattants terroristes étrangers, soulignant la nécessité de renforcer la coopération internationale pour la sécurité des frontières et de l'aviation. Notre délégation se serait félicitée de nouveaux progrès substantiels sur les questions relatives aux activités terroristes dans le cyberspace, à la dimension genre du terrorisme et à la lutte contre le financement du terrorisme.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les divergences de vues dont nous avons été témoins cette fois-ci sur la question de la prévention de l'extrémisme violent. Notre délégation est fermement convaincue qu'il ne doit pas y avoir lieu de réinterpréter le Plan d'action du Secrétaire général visant à prévenir l'extrémisme violent, dont nous avons collectivement pris note lors du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale. Le Plan d'action souligne la primauté des stratégies nationales élaborées et mises en œuvre dans le cadre d'une approche pansociétale, et cela devrait rester le principe directeur pour l'avenir.

Nous estimons qu'il serait contre-productif de remettre en question ou de redéfinir la notion même d'extrémisme violent lorsque plusieurs États Membres, y compris le nôtre, ont reconnu que les menaces qu'il représente sont propices au terrorisme. Le Plan d'action visant à prévenir l'extrémisme violent peut être considéré comme un instrument utile pour faciliter davantage l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale, en

particulier pour s'attaquer aux moteurs et facteurs sous-jacents du terrorisme au niveau communautaire.

Le sixième examen a montré qu'en dépit de l'engagement commun des États Membres à lutter contre le terrorisme, il existe encore de grandes divergences de vues quant aux moyens efficaces de le faire de manière concertée. Les questions en jeu sont plus ou moins connues de toutes les délégations et ne peuvent peut-être pas être abordées uniquement dans le cadre d'examens semestriels. Notre délégation encourage un groupe d'États Membres intéressés, de concert avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, à faciliter entretemps une série de conversations informelles pour faire avancer d'une manière inclusive des délibérations éclairées et franches sur certaines de ces questions critiques. La prochaine Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs des organismes antiterroristes des États Membres pourrait être un bon point de départ pour engager un tel dialogue.

L'on n'insistera jamais assez sur la question du respect des dispositions pertinentes du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Au Bangladesh, nous sommes aux prises avec la crise humanitaire des Rohingya, qui est la conséquence flagrante et disproportionnée d'une prétendue campagne antiterroriste qui n'est rien de moins qu'un nettoyage ethnique par les autorités du Myanmar. Il est essentiel d'éviter le deux poids deux mesures dans la lutte contre le terrorisme afin qu'aucun État Membre ne puisse renoncer à la responsabilité qui lui incombe au premier chef de protéger la population civile sur son territoire au nom des opérations antiterroristes. Nous exhortons le Myanmar et les États Membres qui ont une influence sur ce pays à ne pas utiliser la question de la lutte contre le terrorisme comme prétexte pour refuser ou entraver le retour et la réhabilitation des Rohingya qui languissent le long de la frontière entre nos deux pays, ainsi que le million environ d'entre eux qui se trouvent actuellement dans des camps au Bangladesh. Pour sa part, le Bangladesh reste déterminé à refuser l'asile à tout élément terroriste des pays voisins, conformément à la vision de notre gouvernement en matière de sécurité régionale.

Aujourd'hui, nous nous sommes réveillés avec une autre triste nouvelle, celle de la mort à Juba de l'un de nos observateurs militaires déployés dans la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan, à la suite d'une embuscade tendue par un groupe de miliciens. Nous soulignons l'importance primordiale de la

communication stratégique avec toutes les parties au conflit au sujet de l'engagement non combatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans les efforts de lutte contre le terrorisme, afin que nos soldats de la paix ne soient pas aveuglément pris pour cible dans les attaques perpétrées par des milices et des groupes terroristes.

Nous voudrions conclure en exprimant une fois de plus notre reconnaissance pour les bonnes relations de travail que notre délégation a établies avec le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme. Nous sommes aussi reconnaissants pour l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités que nous continuons de recevoir du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies, principalement dans des domaines alignés sur nos priorités nationales. Le Bangladesh continuera d'encourager et d'appuyer toutes les initiatives constructives visant à renforcer la cohérence et la coordination de l'action antiterroriste de l'ONU.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadrice Bahous, de la Jordanie, et l'Ambassadeur Sauer, de la Finlande, ainsi que leurs équipes, pour le travail acharné qu'ils ont accompli au cours du sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Ma délégation remercie le représentant du Royaume d'Arabie saoudite et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela de leurs déclarations faites au nom de l'Organisation de coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

L'adoption par l'Assemblée générale de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006 a marqué une avancée majeure dans nos efforts de lutte contre le terrorisme. Après de nombreuses années, la Stratégie est devenue un point de référence pour la coopération et la coordination entre l'ONU et ses États Membres dans la lutte contre le terrorisme. Elle doit être appliquée de manière globale et cohérente, en assurant un équilibre entre ses quatre piliers.

Le sixième examen, qui a lieu 12 ans après l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale, est le premier à être réalisé après la création du Bureau de la lutte contre le terrorisme, conformément à la résolution 71/291 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus. Ma délégation s'était alors jointe au consensus parce que nous croyions au nouveau rôle

du Bureau, qui représente une étape importante dans nos efforts collectifs pour appliquer efficacement la Stratégie antiterroriste mondiale et renforcer le rôle de l'ONU dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.

Malgré les avancées militaires enregistrées par différentes forces nationales iraqiennes contre l'organisation terroriste Daech et la libération de tous les territoires iraqiens l'année dernière – ceux occupés par Daech depuis 2014 –, cette organisation continue de commettre les actes de violence et de meurtre les plus horribles dans le monde entier au nom de l'islam, bien que l'islam n'ait rien à voir avec cela. Elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/72/840), qui contient des informations importantes sur l'application de la Stratégie, les contributions des États Membres à cette application et la nécessité de faire face aux menaces existantes.

La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a évalué les questions qui prioritaires pour mon pays, l'Iraq, aux niveaux juridique, institutionnel et opérationnel dans la lutte contre le terrorisme, et a dressé une liste des 16 questions les plus prioritaires pour le Gouvernement iraqien. À cet égard, nous exprimons notre profonde gratitude à M. Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et à M^{me} Michèle Coninx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour la visite conjointe qu'ils ont effectuée en Iraq au début du mois de mars dernier. Cette visite a donné lieu à plusieurs projets importants visant à traiter quatre questions prioritaires dans un premier temps, en particulier renforcer les capacités pour lutter contre le financement du terrorisme; offrir aux jeunes des possibilités d'emploi et améliorer leurs compétences et leurs capacités pour lutter contre l'extrémisme violent; améliorer les capacités nationales pour prévenir et combattre les attaques biologiques et chimiques en Iraq; et prévenir l'extrémisme violent grâce à des communications stratégiques.

Une fois de plus, nous soulignons combien il importe de renforcer la coopération internationale. Nous exhortons les États Membres à respecter leurs engagements en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme, en particulier les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014), 2199 (2015) et 2253 (2015), en ce qui concerne la prévention du financement des groupes terroristes

de Daech et du trafic transfrontières de pétrole, d'armes et d'objets d'art iraqiens et syriens avec ces groupes terroristes.

Ma délégation s'est jointe au consensus sur la résolution 72/284, relative au sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, en vue de lutter ensemble contre le terrorisme conformément à ses dispositions importantes, en particulier celles relatives aux mesures contre les combattants terroristes étrangers, à la prévention de l'accès aux armes illégales et au financement du terrorisme, à la lutte contre les discours tenus par les terroristes, au renforcement du rôle des jeunes, des femmes et de la société civile, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités, et la fourniture d'une assistance aux États Membres à leur demande par le système des Nations Unies, en particulier le Bureau de lutte contre le terrorisme.

Enfin, la délégation de mon pays se félicite de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs des organismes antiterroristes des États Membres, qui se tiendra les 28 et 29 juin. Nous considérons la conférence et ses manifestations parallèles comme une occasion importante et un prélude à d'autres faits nouveaux relatifs à la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous devons œuvrer dès maintenant aux d'un accord durant l'examen d'un projet de résolution sur le septième examen de la Stratégie en 2020.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Président pour avoir convoqué l'importante séance plénière d'aujourd'hui sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je remercie également la Finlande et la Jordanie pour les efforts considérables consentis pour faciliter la discussion sur l'examen.

La menace du terrorisme évolue et se propage dans le monde entier. L'adoption consensuelle aujourd'hui de la résolution 72/284, sur le sixième examen de la Stratégie réaffirme l'engagement de tous les États Membres à combattre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent pouvant y conduire. Nous avons discuté, dans le cadre de l'examen de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui rentrent et se réinstallent. Pour détecter ces combattants terroristes étrangers et découvrir leurs réseaux, il est indispensable de prendre des mesures collectives pour exploiter les renseignements préalables concernant les voyageurs, le dossier passager et les données biométriques, ainsi que pour connecter les bases de données d'INTERPOL aux forces de l'ordre,

aux services de sécurité des frontières et aux services de douanes.

Outre la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, la résolution 72/284 réaffirme l'importance des renseignements préalables concernant les voyageurs, du dossier passager, des données biométriques et des bases de données d'INTERPOL connectées aux points de contrôle aux frontières. Nous pensons que cela fait partie de l'un des éléments de valeur ajoutée les plus importants de la résolution, et nous devons donc redoubler d'efforts pour la mettre en œuvre. Le Japon a souligné l'importance de ces mesures dans le cadre du débat sur l'examen. Nous fournissons une assistance technique et un renforcement des capacités aux États Membres qui en ont besoin.

Je tiens également à souligner l'importance du rôle de la société civile, des dirigeants communautaires, des femmes et des jeunes dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Par exemple, le rôle des femmes consiste, entre autres, à façonner les communautés et les valeurs familiales, à identifier les premiers signes de radicalisation et à intervenir à un stade précoce, et à utiliser diverses formes de médias pour promouvoir des contre-messages.

Je voudrais présenter l'un des projets couronnés de succès par lequel le Japon a contribué à l'autonomisation des femmes par le biais d'ONU-Femmes. Ce projet visait à identifier les anciennes otages de Boko Haram et à autonomiser ces femmes en leur offrant une formation en gestion de petites entreprises et des trousseaux économiques qui leur permettent de créer de petites entreprises. En fait, nos projets ont permis de voir plusieurs exemples de la façon dont la protection et l'autonomisation des femmes contribuent à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent. À cet égard, nous aurions souhaité que la résolution 72/284 soit formulée plus fermement afin de reconnaître le rôle de ces acteurs.

L'adoption aujourd'hui par consensus de la sixième résolution portant sur l'examen est un événement marquant pour renouveler notre attachement à la lutte antiterroriste. Mais ce n'est pas la fin. Nous devons maintenant mettre en œuvre ce que nous avons adopté, et j'exhorte tous les États Membres à prendre des mesures concrètes sur la base de la Stratégie et de la résolution 72/284.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadrice

Bahous, Représentante permanente de la Jordanie, et l'Ambassadeur Sauer, Représentant permanent de la Finlande, pour les efforts qu'ils ont déployés pour faciliter le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

L'Égypte a, de concert avec d'autres pays aux vues similaires, proposé des solutions et des compromis afin de parvenir à un consensus sur l'expression « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ». Ce terme reste ambigu, et il y a confusion entre les termes « terrorisme » et « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme », étant donné qu'il n'existe pas de définition internationale de ce dernier. En ce qui concerne le terrorisme, il existe un consensus international sur la signification du crime de terrorisme, bien qu'il n'existe pas de définition onusienne du terrorisme, pour des raisons politiques connues.

L'Égypte et d'autres pays aux vues similaires ont fait des suggestions à ce sujet et souligné l'absence de lien entre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et aucune religion, nationalité, région ou culture ni aucun ou niveau social et économique, d'autant plus que certains membres ont tendance à qualifier les actes criminels de terrorisme lorsque leurs auteurs sont des groupes tels que Daech ou Al-Qaida, qui prétendent représenter l'islam, mais qualifient ces mêmes actes criminels d'extrémisme violent lorsqu'ils sont perpétrés par d'autres groupes religieux ou par des groupes liés à l'extrême-droite. Par conséquent, les mêmes actes criminels sont caractérisés différemment, alors que l'on lie à tort terrorisme et islam.

L'Égypte et les pays aux vues similaires souhaitent sincèrement parvenir à un véritable consensus plutôt qu'à un consensus informel sur l'expression « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ». Ce consensus aiderait l'Assemblée générale à comprendre l'expression « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ». Si nous étions parvenus à un consensus, cela aurait bénéficié à l'intérêt commun et à l'ONU, en particulier quant au fait que prévenir l'extrémisme pouvant conduire au terrorisme et prévenir le terrorisme sont des priorités absolues pour nous parce que nous sommes un pays qui est confronté au terrorisme sur le terrain tous les jours. Pourtant, certains États insistent à user de cette expression ambiguë, « extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ».

Comme nous ne voulions pas briser le consensus sur la résolution 72/284, relative au sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies,

nous avons accepté de garder les paragraphes qui figurent dans la résolution 71/291, relative au cinquième examen concernant l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, sans ajouter aucun nouveau paragraphe à ce sujet. Néanmoins, de nouveaux paragraphes, positifs et importants, ont été ajoutés à la résolution au sujet des combattants terroristes étrangers et de la nécessité de contrer les discours tenus par les terroristes, d'appliquer la résolution 2354 (2017) du Conseil de sécurité et le cadre international destiné à lutter contre les arguments du terrorisme, à refuser aux terroristes un abri sur Internet, à extraditer les criminels liés au terrorisme et à prévenir le financement du terrorisme.

Nous avons aussi réussi à ce que soient maintenus plusieurs paragraphes importants que d'autres cherchaient à supprimer ou à amender de manière à les vider de leur contenu, notamment les paragraphes relatifs au principe établi de l'extradition et des poursuites; à la nécessité de mettre fin à l'occupation étrangère; au renforcement des capacités des États et à la fourniture d'une assistance technique pour prévenir et combattre le terrorisme; à la nécessité de parvenir rapidement à une convention générale sur la lutte contre le terrorisme; et au rôle de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. À cet égard, je note le rôle du Centre al-Azhar al-Charif et de l'autorité religieuse égyptienne chargée d'édicter des fatwas, s'agissant de faire face aux idéologies, aux arguments du terrorisme et à l'extrémisme à tous les niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

Nous avons terminé le sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Afin de rendre la résolution 72/284 aussi efficace que possible, comme les autres résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, nous devons tous nous engager à en respecter ses dispositions et à en assurer l'application pleine et efficace; autrement, nos efforts auront été vains. Surtout, il nous faut mettre pleinement en œuvre ce sur quoi nous sommes d'accord.

Pour terminer, je voudrais souligner deux points.

Premièrement, nous insistons sur l'importance du Bureau de lutte contre le terrorisme, du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres entités des Nations Unies s'agissant de l'aide qu'ils apportent aux États Membres pour combattre et éliminer le terrorisme. Je tiens aussi à réaffirmer le principe du respect de la souveraineté des États et

l'importance de l'appropriation nationale. Il importe aussi de fournir aux États, sur leur demande, des projets ayant un impact tangible au niveau national.

Deuxièmement, il est inconcevable, alors que nous adoptons des résolutions pour contrer le terrorisme, que certains pays violent publiquement ces résolutions en fournissant aux terroristes des fonds, des lieux de repli et des armes. Ils savent d'avance qu'ils n'auront pas à en répondre. Si nous voulons faire preuve de sérieux, nous devons tenir pour responsables tous ceux qui soutiennent le terrorisme, sans exception, en particulier toutes les parties qui viennent en aide aux terroristes.

Pour conclure, je souligne que l'Égypte sera toujours à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. Je réaffirme notre engagement sérieux à poursuivre la coopération et la coordination avec l'ONU et tous les pays amis dans la lutte contre ce dangereux phénomène qui menace le présent et l'avenir de nos nations.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer notre gratitude aux deux cofacilitateurs, les Représentants permanents de la Finlande et de la Jordanie, ainsi qu'aux juristes spécialisés et au personnel du Secrétariat. En plus d'un mois de négociations et de dialogue officiel et officieux, ils sont parvenus au résultat traditionnel qui ne satisfait personne. Tel est l'aboutissement normal de la polarisation politique et financière dans notre organisation internationale, aucun texte ni aucune résolution des Nations Unies ne pouvant répondre aux besoins de tous.

Je voudrais faire quelques observations qui, je pense, pourraient permettre d'élaborer de nouvelles approches stratégiques lorsque nous aborderons le prochain examen, en 2020.

D'abord, la République arabe syrienne est directement exposée aux dangers du terrorisme, étant donné les souffrances du peuple syrien ces dernières années après la montée de nouvelles formes de terrorisme, notamment le terrorisme international transfrontalier. Ces nouvelles formes de terrorisme évoluent entre les examens de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui ont lieu tous les deux ans. Nous sommes tous au courant du terrorisme sans frontières, celui des médecins sans frontières, des pharmaciens sans frontières, des armées sans frontières et même des clowns sans frontières.

Bien que nous comprenions les raisons qui ont inspiré de proposer certains paragraphes sur les dangers

liés au retour des combattants terroristes étrangers dans leur pays ou un pays tiers, nous ne pouvons accepter les motifs des délégations de certains États pour rejeter délibérément les paragraphes que nous proposons appelant tous les États Membres à reconnaître les causes et circonstances réelles à l'origine de l'évolution et de l'aggravation de ce dangereux phénomène, et à reconnaître la responsabilité de certaines parties, au sein de la communauté internationale, et la responsabilité indirecte d'autres parties dans ce sanglant phénomène sans précédent.

Nous ne nous répétons pas quand nous affirmons que, si la communauté internationale avait assumé ses responsabilités dès le premier jour; si les gouvernements des États Membres avaient mis en œuvre le système d'alerte rapide; si l'information sur la lutte contre le terrorisme avait été échangée plutôt que refusée; si la communauté internationale avait écouté nos exhortations au long de sept années; si elle avait vu la collusion de certains États et services de renseignement qui ont permis l'afflux massifs en Syrie et en Iraq de dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers provenant de plus de 101 États Membres de l'ONU; si tous nos appels avaient été entendus, nous aurions complètement éliminé ce phénomène et nous ne serions pas ici aujourd'hui à discuter du danger que représente le retour de ces combattants terroristes étrangers dans leur pays ou un pays tiers.

Pourtant c'est ce qui s'est produit, conséquence inévitable de la collusion des uns et de l'indifférence des autres. Dans ce contexte, nous estimons que le problème ne tient pas tant aux textes et instruments juridiques relatifs à la lutte contre le terrorisme, mais plutôt à l'absence de volonté politique de certains États et gouvernements de lutter contre le terrorisme, qui vont même jusqu'à se servir du terrorisme comme d'un outil pour intervenir militairement et politiquement contre d'autres États.

Deuxièmement, en ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent, mon pays, la Syrie, réaffirme sa position de fermeté sur ce concept et continue de penser qu'il est impossible de tracer une frontière claire entre l'extrémisme lié à des motifs religieux et politiques et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Nous en avons donné divers exemples à plusieurs reprises. Les personnes présentes savent que des milliers de combattants terroristes étrangers ont été classés par les services de sécurité de leur pays comme dangereux mais non violents et qu'ils

étaient sous surveillance permanente. Malgré cela, leur extrémisme « non violent » ne les a pas empêché de devenir des combattants terroristes étrangers, et leurs gouvernements les ont laissé se rendre en Syrie et en Iraq. Certains sont revenus pour commettre des attentats terroristes dans leur pays d'origine ou de résidence, comme cela s'est produit en Grande-Bretagne, en Belgique, en France et aux États-Unis d'Amérique. Certains Membres de l'ONU ont qualifié ces combattants terroristes étrangers – parmi lesquels des terroristes européens, des terroristes australiens, des terroristes arabes et des terroristes musulmans – de membres de l'opposition syrienne modérée. Tous, en fait, ont été qualifiés de membres de l'opposition syrienne modérée ou de jihadistes. Lorsqu'ils faisaient couler le sang en Syrie, on les appelait des jihadistes, et lorsqu'ils retournaient dans leur pays, on les appelait des terroristes.

Je rappelle que l'ancien Ministre français des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, a déclaré au Maroc, le 12 décembre 2012, que les jihadistes français avaient fait du bon travail en Syrie. Le Premier ministre français, qui était ministre de l'Intérieur avant de devenir Premier Ministre, avait pour sa part déjà fait une déclaration encore plus dangereuse en affirmant qu'il ne pouvait rien faire pour empêcher les jihadistes français de se rendre en Syrie. Un Premier Ministre et un Ministre des affaires étrangères d'un membre permanent du Conseil de sécurité ont fait ces déclarations en 2012, mais ces mêmes jihadistes qu'ils nous ont envoyés en Syrie et en Iraq ont été qualifiés de terroristes à leur retour en France.

Nos partenaires de l'ONU devraient reconnaître, à l'occasion de cet examen, qu'il existe des divergences d'opinion sur la définition et l'explication de la notion d'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et qu'il existe des considérations nationales qui dictent l'approche adoptée par chaque État pour lutter contre l'extrémisme. Nous tenons à dire que nous déplorons vivement la position adoptée par certaines délégations qui sont allées jusqu'à menacer de réduire le financement des projets et programmes des Nations Unies visant à renforcer les capacités des États en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Nous rappelons à ces États que la Charte des Nations Unies est fondée sur les principes de justice, d'égalité et de respect mutuel, et non sur des valeurs immorales qui voudraient que les fonds versés par un donateur donnent le droit à ce dernier d'imposer des conditions politiques aux autres.

Troisièmement, mon pays se félicite de l'appui et de l'accueil positif que de nombreuses délégations ont réservé à la proposition conjointe syro-iranienne concernant la réforme du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme afin de garantir la transparence et la participation. Le Centre appartient à tous les États Membres et non uniquement à ceux qui le financent. Nous n'ignorons pas les motivations politiques qui poussent certaines délégations à se montrer intransigeantes et à refuser de corriger les faiblesses fondamentales du Centre. Nous avons clairement mis en évidence ces faiblesses et de nombreuses délégations, y compris d'États Membres siégeant à son organe consultatif, nous ont soutenus à cet égard.

La République arabe syrienne continuera de prendre ses distances vis-à-vis du Centre et refusera désormais de reconnaître la légitimité de ses activités en raison de son manque de transparence, d'intégrité et de son caractère exclusif. Mon pays continuera également de s'opposer à toute proposition de financer le Centre au moyen du budget ordinaire de l'ONU, à moins que les graves problèmes concernant ses méthodes de travail ne soient résolus. Nous rejetons clairement la domination qu'exerce un pays en particulier sur les affaires et les activités du Centre afin d'en faire une entreprise privée opérant au sein des Nations Unies.

Quatrièmement, dès le début des négociations informelles, mon gouvernement s'attendait à ce que certains États s'opposent à tout paragraphe contenant de nouvelles propositions pour lutter contre le discours de haine des terroristes sur Internet et les médias sociaux. Nous étions convaincus que ces mêmes délégations s'opposeraient à toute convention internationale ou mécanisme des Nations Unies visant à surveiller les discours extrémistes, l'incitation au terrorisme, le recrutement, le financement et la planification d'attentats terroristes. J'ai mentionné tous ces éléments dans la déclaration que j'ai faite hier, lorsque j'ai dit que la délégation des États-Unis s'opposait à ce qu'il soit fait référence à l'incitation au terrorisme sur Internet sous prétexte que cela constituerait une violation de la liberté d'expression (voir A/72/PV.100). C'est la dernière plaisanterie entendue de la part de cette délégation.

Nous avons atteint le summum de l'hypocrisie politique et morale. Certains gouvernements considèrent que la liberté d'expression et la communication sur Internet sont plus importantes que le droit fondamental de chaque individu de vivre dans la paix et la sécurité à l'abri du danger du terrorisme. Je ne pense pas que

ni nous ni la grande majorité des personnes présentes dans cette salle soyons naïfs. Nous savons bien que les raisons qui se cachent derrière le refus de certains gouvernements de donner un rôle à l'ONU dans la surveillance du discours violent et extrémiste sur Internet ont trait à des objectifs politiques étroits et à des intérêts économiques visant à garder le contrôle et le monopole du marché mondial des technologies et d'Internet. Bien sûr, pendant ce temps, ils continuent à manipuler le recrutement des combattants afin de les envoyer dans notre région. Les États qui ont planifié le terrorisme envoient ensuite leurs armées dans notre région sous prétexte de combattre les terroristes qu'ils nous ont eux-mêmes envoyés.

En conclusion, nous pensons que l'approche traditionnelle consistant à réviser la Stratégie antiterroriste mondiale tous les deux ans doit être développée plus avant, parce que les dangers grandissants du terrorisme et les nouveaux procédés qu'il emploie requièrent de notre part une réponse sérieuse et collective, libre des intérêts politiques étroits de certains gouvernements, qui vont parfois jusqu'à soutenir le terrorisme et à menacer la paix et la sécurité internationales. Nous ne parlons pas ici sur la foi de conjectures ou d'hypothèses, mais bien sur la base des multiples informations et aveux que mon gouvernement a recueillis sur les groupes armés terroristes et les combattants terroristes étrangers.

Nous parlons aussi de réalités et de faits au sein de l'ONU. Certains membres permanents du Conseil de

sécurité ont refusé que des individus, entités et groupes soient inscrits sur la liste de sanctions relative à Daech et Al-Qaida, pour la seule raison que les demandes émanaient du Gouvernement de la République arabe syrienne. Il y a plus d'un an, nous avons demandé l'inscription de l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham sur la liste des organisations terroristes, mais les délégations américaine, britannique et française ont rejeté cette demande parce qu'elle provenait de la délégation de la République arabe syrienne. Ce n'est que récemment que les États-Unis et le Conseil de sécurité ont ajouté cette entité à leurs listes de terroristes. Lorsque nous présentons la demande, elle est rejetée, mais lorsque les États-Unis inscrivent cette entité sur leur liste de terroristes, alors le Conseil de sécurité fait de même.

Nous nous sommes associés au consensus aujourd'hui parce que nous sommes convaincus que la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies est importante, malgré nos graves préoccupations concernant certains paragraphes et le fait que certaines délégations ont essayé d'y inclure des dispositions et des notions qui n'ont rien à voir avec la lutte contre le terrorisme ni avec ses piliers. Pareilles tentatives, si elles aboutissaient, nuiraient à nos efforts collectifs de lutte contre le terrorisme et rendraient la Stratégie inapplicable et inutile.

La séance est levée à 13 h 5.